

# MERVILLE

ETUDE PREALABLE D'URBANISME

MARS 1982 FEVRIER 1983

# MERVILLE

ETUDE PREALABLE D'URBANISME

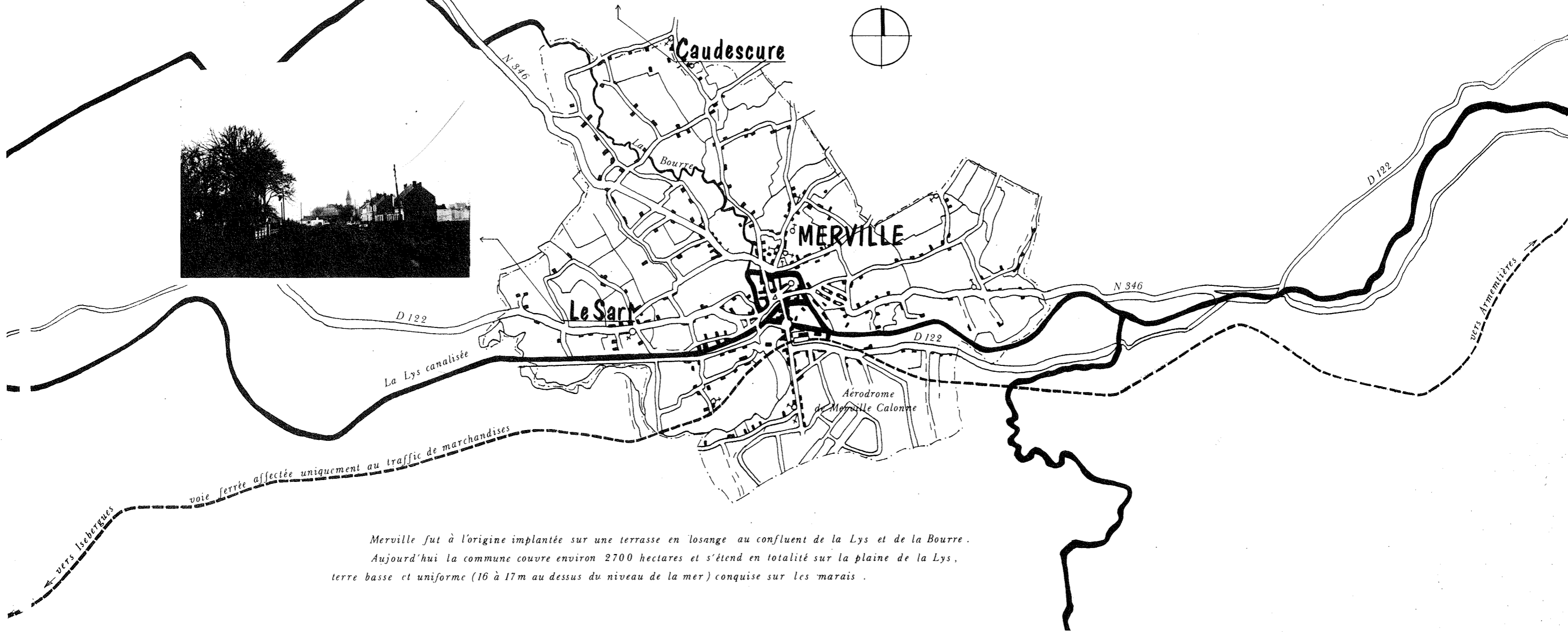
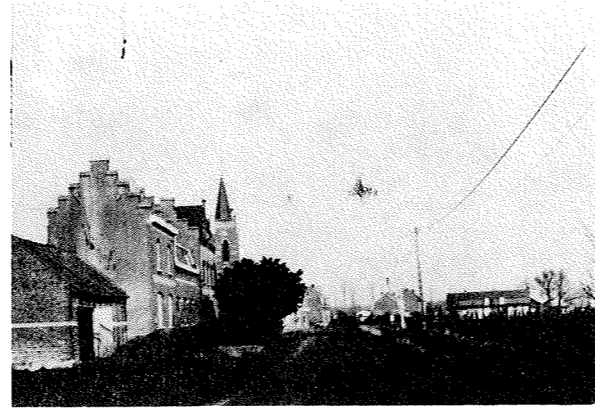
—————MARS 1982 -- FEVRIER 1983—————

FANNY FRIGOUT ANNIE TRONQUOY ARCHITECTES D.P.L.G.

*AVEC LE CONCOURS  
DE LA MUNICIPALITE DE MERVILLE  
DES DDE. DE LILLE ET DE BAILLEUL*

HAZEBROUCK

PLAN DE SITUATION  
ECHELLE: 1/50000



Merville fut à l'origine implantée sur une terrasse en losange au confluent de la Lys et de la Bourre.  
Aujourd'hui la commune couvre environ 2700 hectares et s'étend en totalité sur la plaine de la Lys,  
terre basse et uniforme (16 à 17m au dessus du niveau de la mer) conquise sur les marais.







## BESOINS EN LOGEMENTS

Au recensement de 1982, la population s'élevait à **9060** habitants.

### DEMANDES DE LOGEMENTS LOCATIFS RECEVABLES

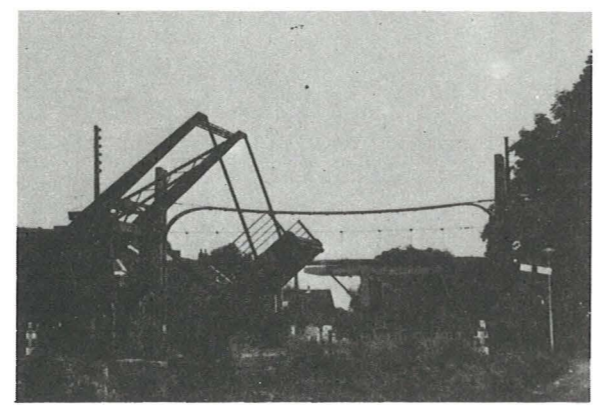
22 personnes âgées ou couples	27 jeunes ménages	ménages avec plus d'1 enfant ou 3 personnes	ménages de plus de 2 enfants ou 4 personnes	ménage de 3 enfants et plus
5 de l'extérieur - Calonne / Lys - Estaires - Armentières - Hazebrouck - Vieux Berquin	3 de l'extérieur - 2 de Lestrem - Estaires	3 de l'extérieur - Haverskerque - Sec Bois - Lestrem	11 de l'extérieur - 3 Estaires - 3 La Gorgue - 1 St Venant - 1 Noeux les Mines - 2 Neuf Berquin - 1 Bailleul	1 de l'extérieur - La Gorgue
7 demandes au 1er semestre (19 re- traités) en 82	22 demandes au 1er semestre 82	10 demandes au 1er semestre 82	7 demandes au 1er semestre 82	1 demande au 1er semestre 82

TOTAL : 99 demandes recevables au 30 juin 1982

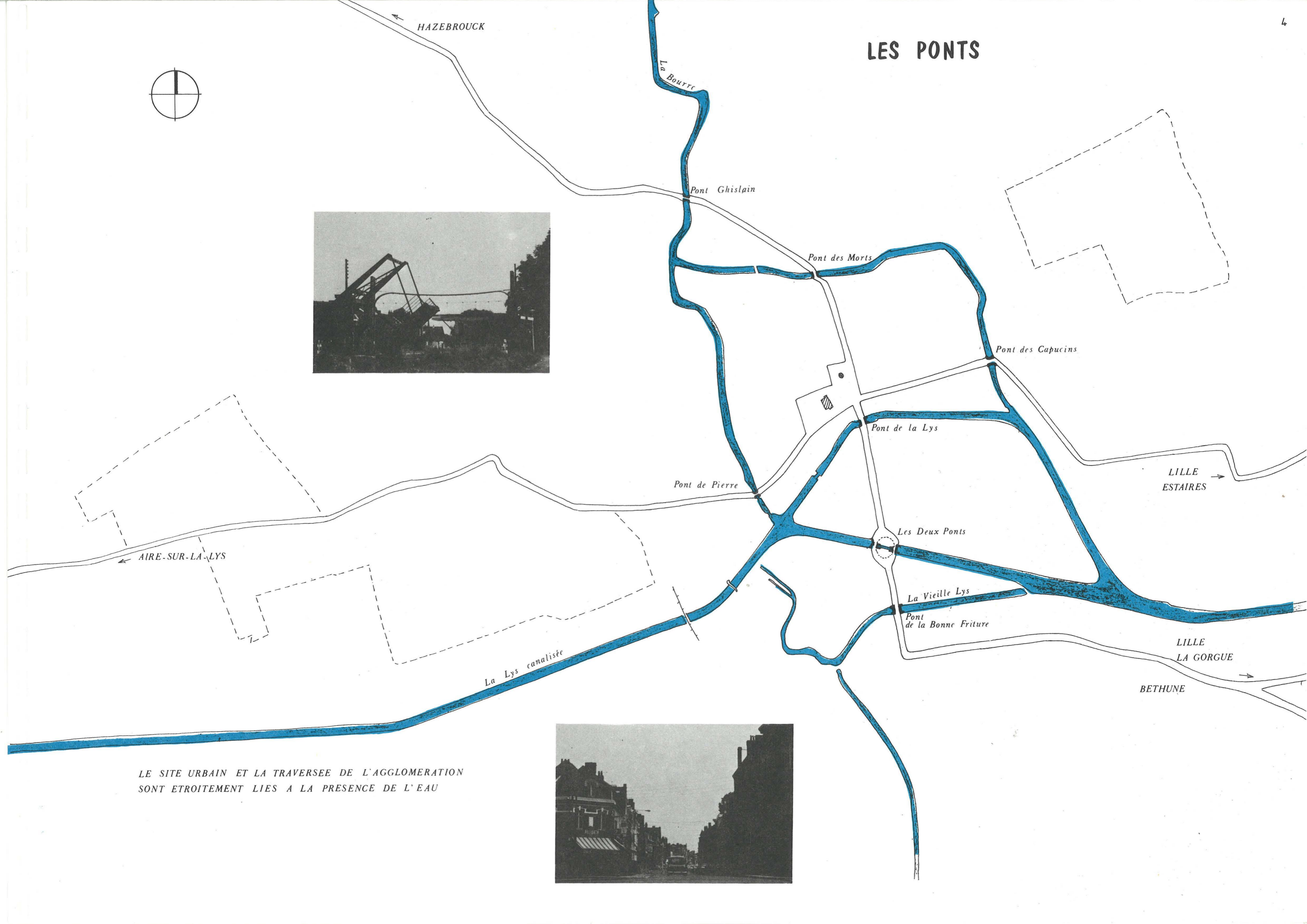
La municipalité ayant demandé la programmation d'une trentaine de logements pour 1983, s'est vue refuser l'ensemble de sa demande.



# LES PONTS



LE SITE URBAIN ET LA TRAVERSEE DE L'AGGLOMERATION SONT ETROITEMENT LIES A LA PRESENCE DE L'EAU







fenêtres pour voirie future  
prévues au P.O.S.

TRAME VIAIRE

zone à urbaniser

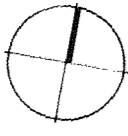
zone à urbaniser

zone à urbaniser

actuellement, la voie  
ferrée est utilisée de façon très  
occasionnelle ; on pourrait envisager  
un usage mixte de la voie (train + auto) qui  
permette la traversée est-ouest de Merville sans  
passage obligé par le centre

voie de désenclavement  
de la Z.I. prévue au P.O.S.





L'ECHELLE DU PROJET  
 D'EXTENSION URBAINE EST CONSIDERABLE  
 PAR RAPPORT A L'EMPRISE ACTUELLE DU BATI  
 ELLE CORRESPOND A UN PROCESSUS  
 DE DILUTION URBAINE QUI A COMMENCE  
 AVEC LA CONSTRUCTION DESORDONNEE  
 DE PLUSIEURS LOTISSEMENTS  
 PERIPHERIQUES

# STRUCTURE DU BATI

LA STRUCTURE URBAINE TRADITIONNELLE SE LIT TRES NETTEMENT  
 CONTINUITÉ - HIERARCHIE ET DIFFERENCIATION DES ESPACES

- croissance rayonnante le long des axes
- forme urbaine composée d'îlots, de places et de rues
- système spatial basé sur un rapport Centre-Périphérie
- mise en valeur réciproque d'une architecture monumentale et d'une architecture domestique

12 ha

quelques lotissements s'implantent  
 de façon indépendante par rapport à  
 la structure urbaine traditionnelle

40,8 ha

hameau du Sarl

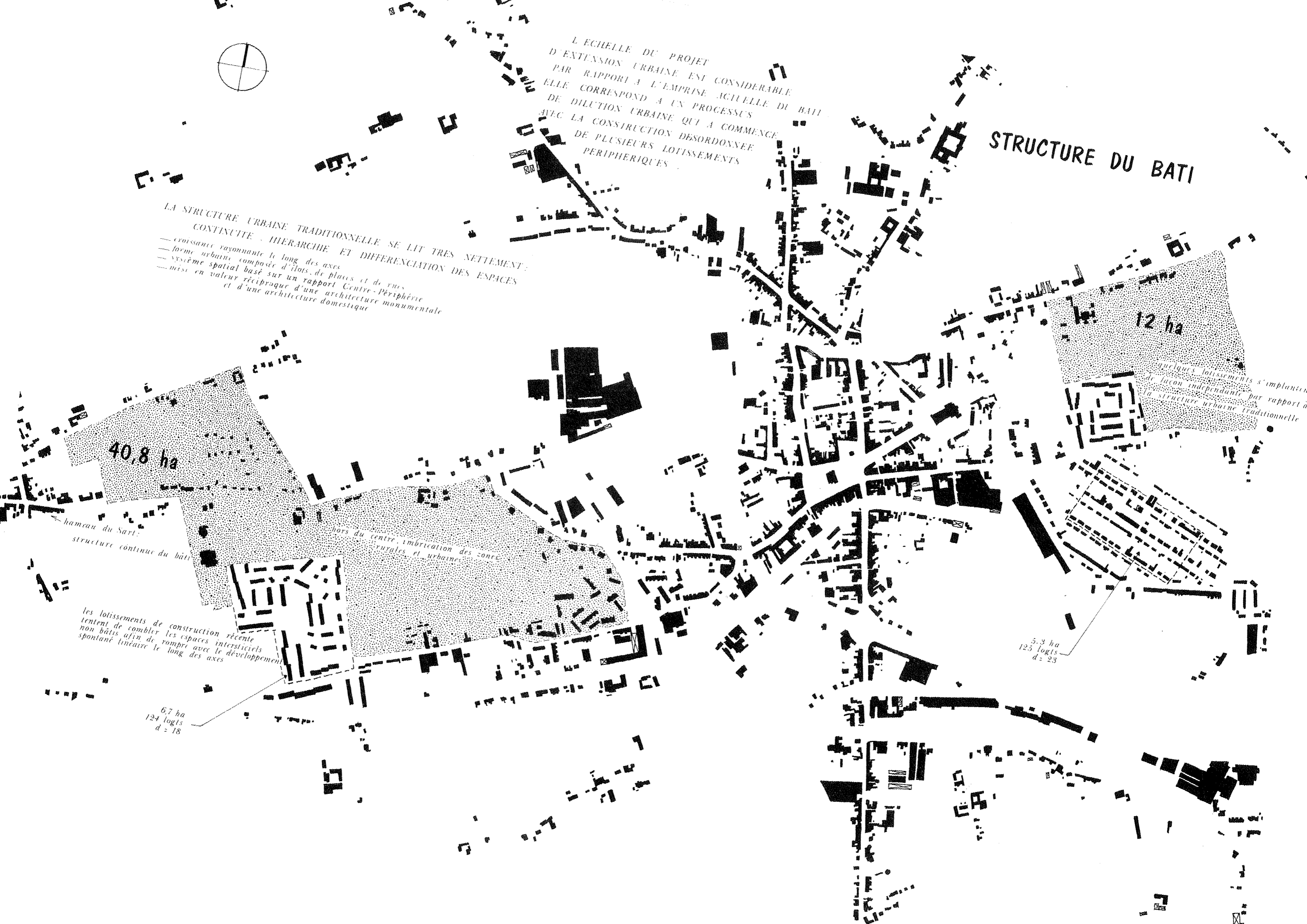
structure continue du bâti

hors du centre imbrication des zones  
 rurales et urbaines

les lotissements de construction récente  
 tentent de combler les espaces interspaciels  
 non bâtis afin de ramper avec le développement  
 spontané linéaire le long des axes

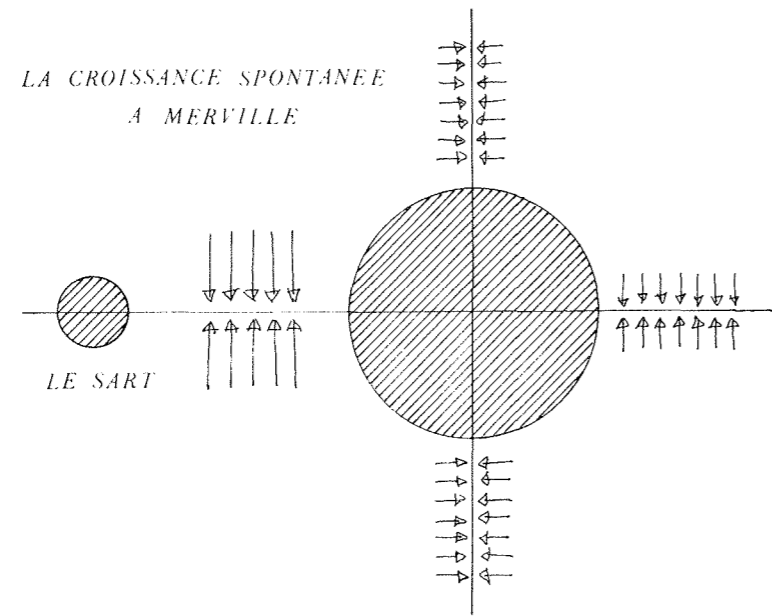
6,7 ha  
 124 logts  
 d = 18

5,3 ha  
 125 logts  
 d = 23





# LA CROISSANCE LIEE AU PROBLEME DE L'EAU

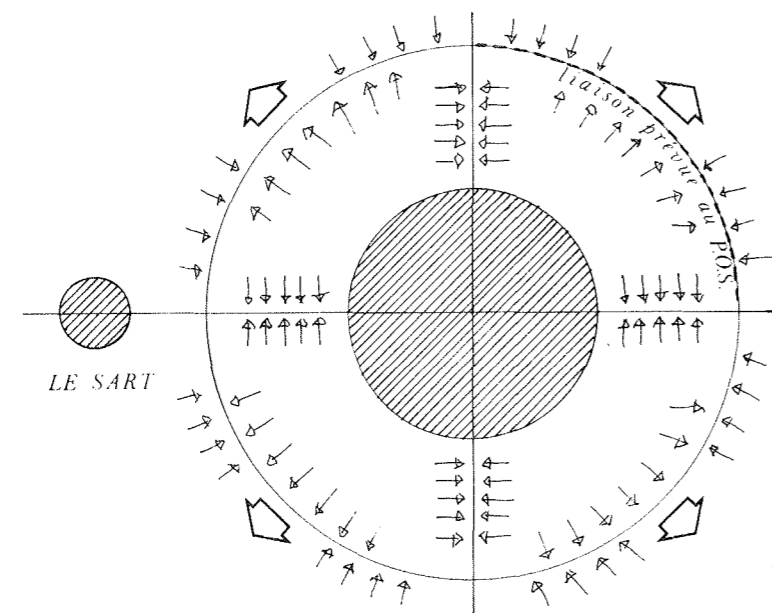


La planche relative à la structure du bâti met en évidence le type de croissance spontanée qui se développe à Merville : croissance rayonnante, le long des axes principaux (croissance d'autant plus difficile à modifier qu'elle est liée à la présence de l'eau), avec un développement préférentiel sur l'axe qui joint Le Sart à Merville-centre.

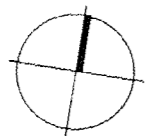
Ce type de croissance implique pour les quartiers périphériques une relation forte avec le centre (passage obligé) mais un isolement par rapport aux autres quartiers.

A long terme et dans le cas où la croissance se poursuivrait, il faudrait craindre la saturation des axes de communication. Il paraît donc nécessaire d'envisager la création d'un axe périphérique reliant les nouveaux quartiers entre eux et facilitant leurs relations avec l'extérieur.

CREATION D'UN ANNEAU DE LIAISON PERIPHERIQUE







*pression spontanée  
d'urbanisation entérinée  
par le P.O.S. entre le hameau  
du Sart et le centre  
de Merville, qui provoque  
une continuité urbaine entre  
les deux secteurs*

*les secteurs  
sont localisés  
du*

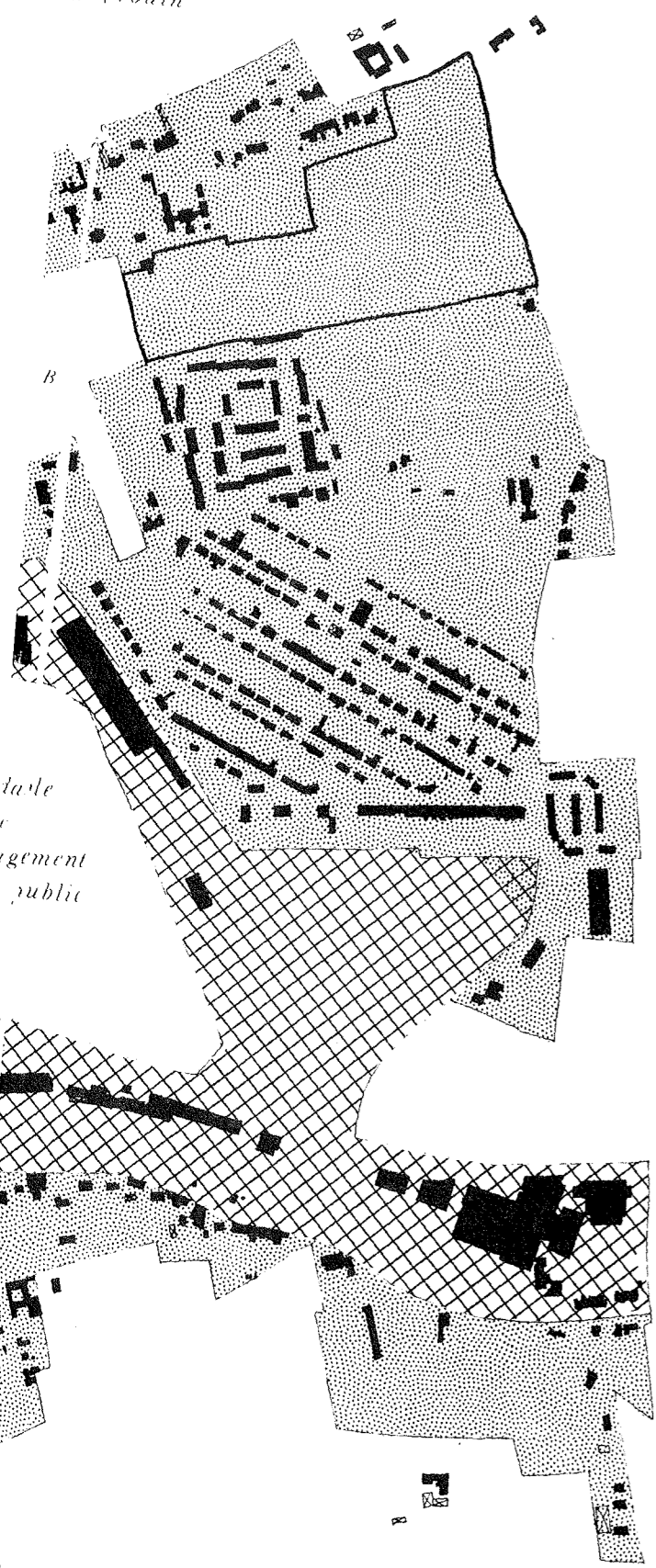
*zone inondable  
réservée  
à l'aménagement  
d'un jardin public*

*A.B.C. : zones naturelles  
protégées au titre de la qualité du paysage  
et traduisant la volonté de préserver des zones vertes  
autour du centre*



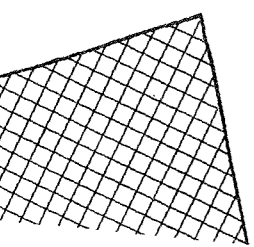


*d'extension de l'habitat  
dans les espaces intersticiels  
urbain*



*la  
aménagement  
public*



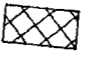
*les zones d'extension industrielle  
confirment les zones industrielles existantes*



# EVOLUTION URBAINE PREVISIONNELLE D'APRES P.O.S.



0 ————— 300 mètres

-  ZONE NATURELLE
-  ZONE URBAINE AFFECTEE A L'HABITAT
-  Z.U. AFFECTEE AUX ACTIVITES ECONOMIQUES

# PROBLEMES D'ENCLAVEMENT

## EXTRAITS DU P.O.S.

Le développement économique souhaité et nécessaire, est actuellement contrarié par l'absence d'axes de communication convenables, absence qui peut expliquer en partie le déclin des activités traditionnelles. En effet, Merville est située à l'écart des axes régionaux de circulation et se trouve ainsi mal reliée aux grandes villes de l'armature urbaine. Par contre, à ce point de passage de la Lys, une dizaine de voies secondaires convergent et en font un pôle d'attraction pour toute la zone rurale environnante. Néanmoins, aucune infrastructure Est-Ouest convenable, que ce soit le CD.946 ou le CD 122, ne remplace la Lys, limitée au gabarit de 350 tonnes, ou la voie ferrée Armentières-Isbergues affectée uniquement au trafic de marchandises.

A terme, dans le contexte d'urbanisation et d'intégration régionale, peut-on exclure une éventuelle remise en service, pour le trafic voyageurs de cette infrastructure aujourd'hui délaissée ? Le problème reste posé.

Finalement, il reste que la commune de Merville, faute d'accès convenables (notamment vers l'autoroute A 25), souffre d'un relatif isolement. Cependant, la commune a la chance de partager avec ses voisines (Calonne et Lestrem) l'emprise d'un terrain d'aviation civil. Celui-ci est actuellement utilisé par l'Ecole Aéronautique de la Motte au Bois ainsi que par un petit aéroclub. Diverses propositions tendant à en faire un aérodrome d'affaires ou de loisirs ont été avancées mais n'ont jamais connu de suites sérieuses.

Dans le souci d'améliorer les liaisons Est-Ouest, et de désenclaver la commune, un certain nombre d'hypothèses de voirie concernant l'aménagement de l'axe de la Lys avaient été envisagées par la Commission Municipale.

Il s'avère que Merville n'est pas intéressée par le schéma de voirie intercommunale actuellement à l'étude dans les services de l'Équipement. Dans ces conditions, une déviation du C.D.946 qui passerait au Nord du territoire communal, est prévue au Plan d'Occupation des Sols. Afin de protéger le tracé de cette déviation, des fenêtres d'accès sont prévues au Plan d'Occupation des Sols, au carrefour de cette voie future avec le tracé actuel du C.D.946 à la sortie Ouest du centre, et avec les chemins départementaux n° 69, 23 et 38.

## ACTUALITE DU PROBLEME

En juin 1982, des contacts avec la Chambre de Commerce d'Armentières ont révélé un projet d'extension de l'aérodrome de Merville et de création d'une voie rapide passant au sud de Merville qui desservirait, à partir de l'aérodrome, l'ensemble de la Vallée de la Lys.



# UNE VILLE A LA CAMPAGNE



*route départementale n° 122*



*zone naturelle protégée C*

*DES ZONES VERTES  
AUTOUR DU CENTRE*



*rue Bournoville*



*La Bourre , rue F. Capeele*



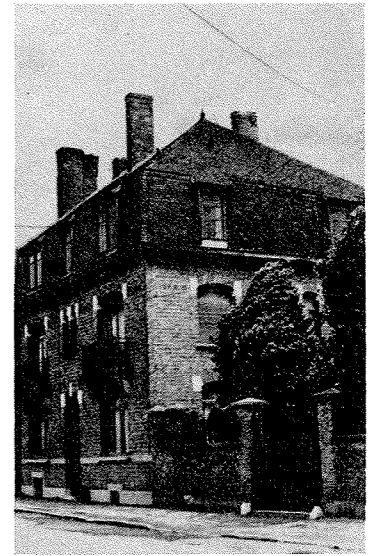
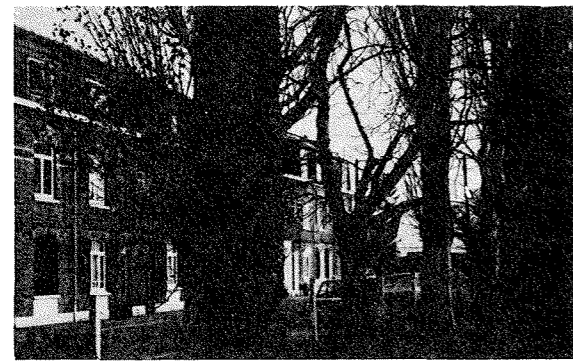
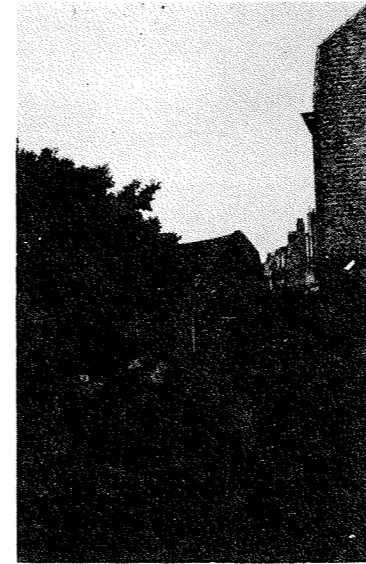
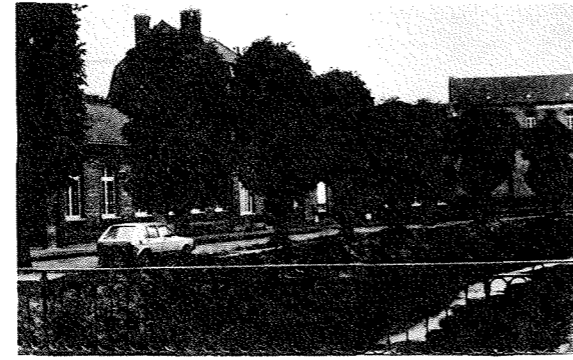
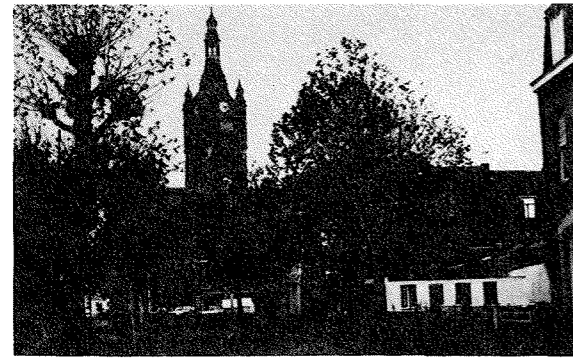
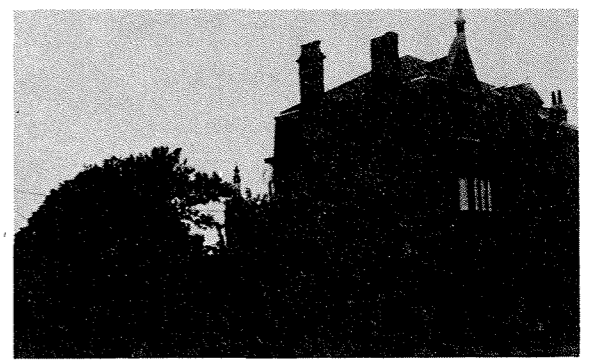
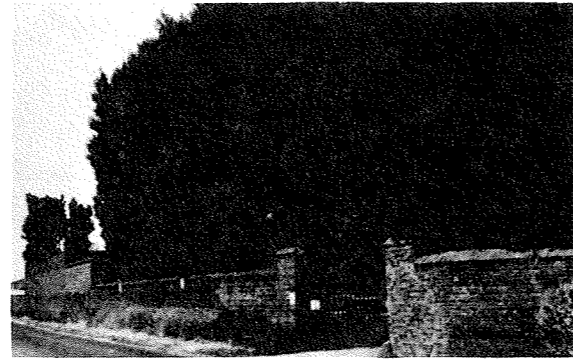
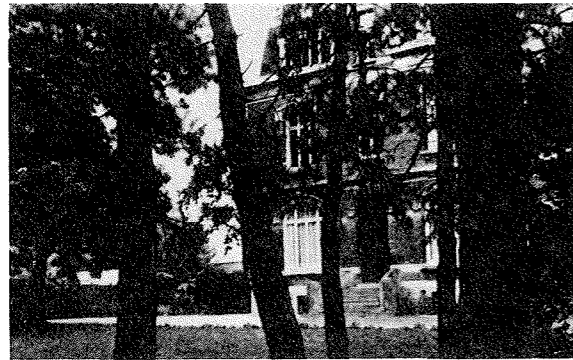
*La Bourre , rue F. Capeele*



*zone naturelle protégée B*

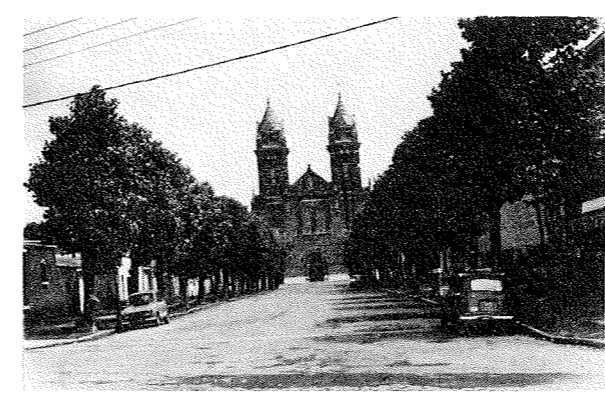
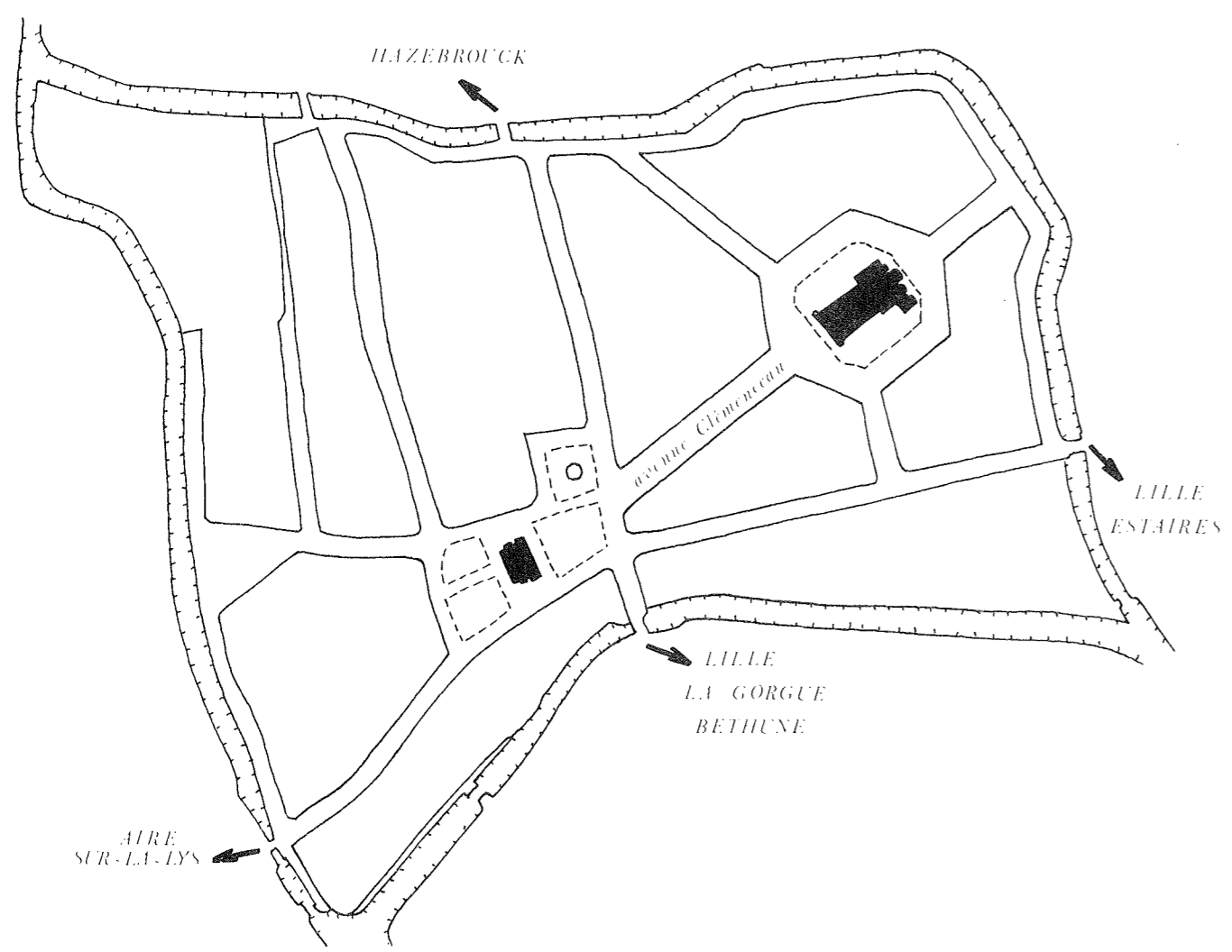


# VEGETATION ET ESPACE URBAIN





# MONUMENTALITE : L' EGLISE ET LA MAIRIE



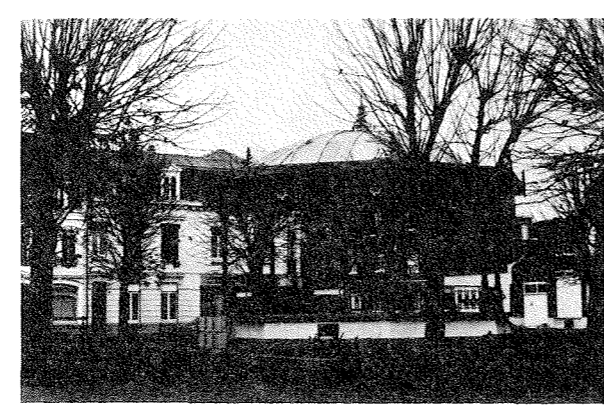
*L'Avenue Clémenceau vers l'église*



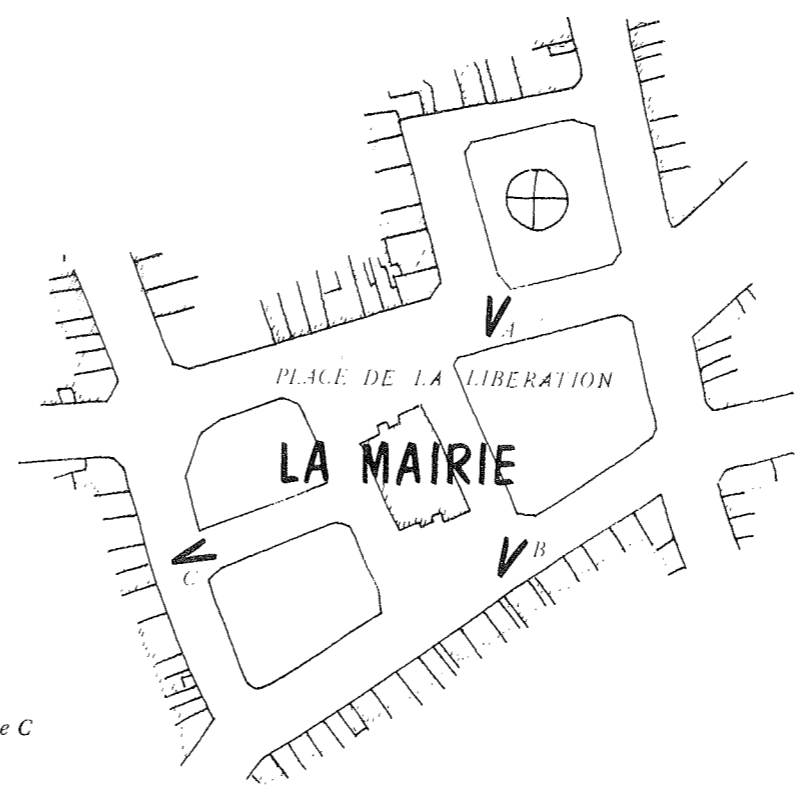
*L'Avenue Clémenceau vers la mairie*

*La monumentalité des deux bâtiments s'exprime tant dans le vis à vis qu'ils entretiennent de part et d'autre de l'avenue Clémenceau que dans les signaux que le Beffroi et les Tours inscrivent dans la campagne environnante.*

*La Mairie, située au carrefour des deux principaux axes du noyau urbain et implantée au centre d'une vaste place, bénéficie d'un environnement commercial attractif.*



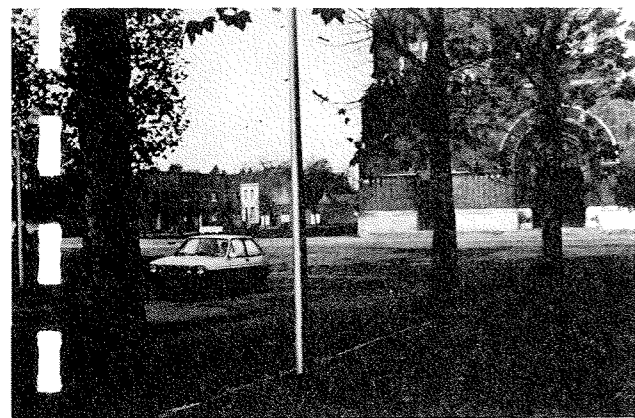
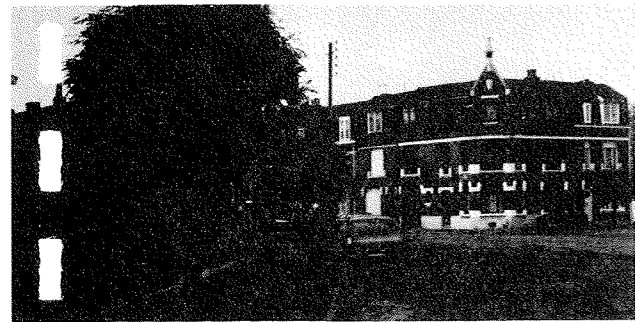
*vue A*



*vue C*

*vue B*





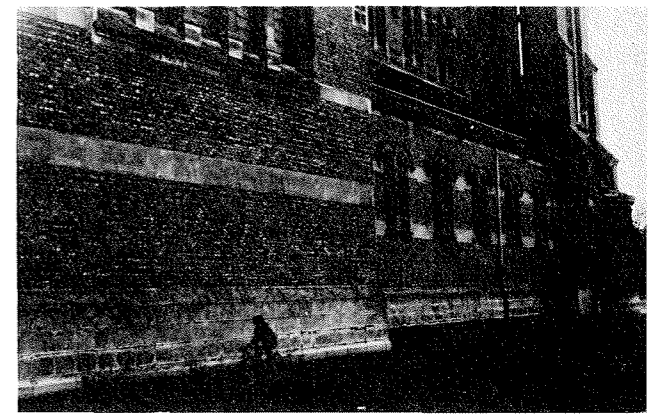
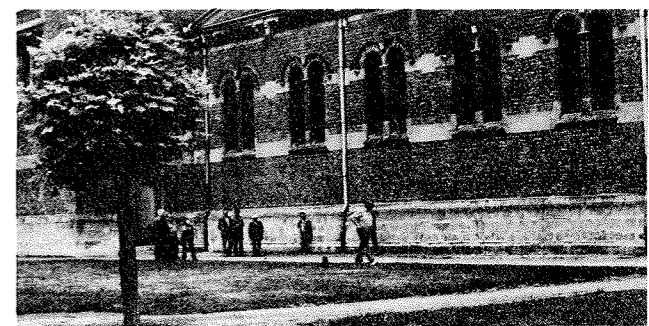
les parcelles non bâties  
renforcent la dilution  
de l'espace de la place

L'avenue est interrompue  
par le passage de la rivière

malgré sa largeur exceptionnelle au regard des autres rues  
de Mersville, l'avenue Clémenceau a pour seule fonction  
de relier l'église à la mairie

quel avenir pour ces jardins privés  
si proches du centre  
et pour l'instant inaccessibles ?

la place de l'église : à la fois parking  
pour les camions et lieu de détente pour petits  
et grands ( jeu de boules flamandes )





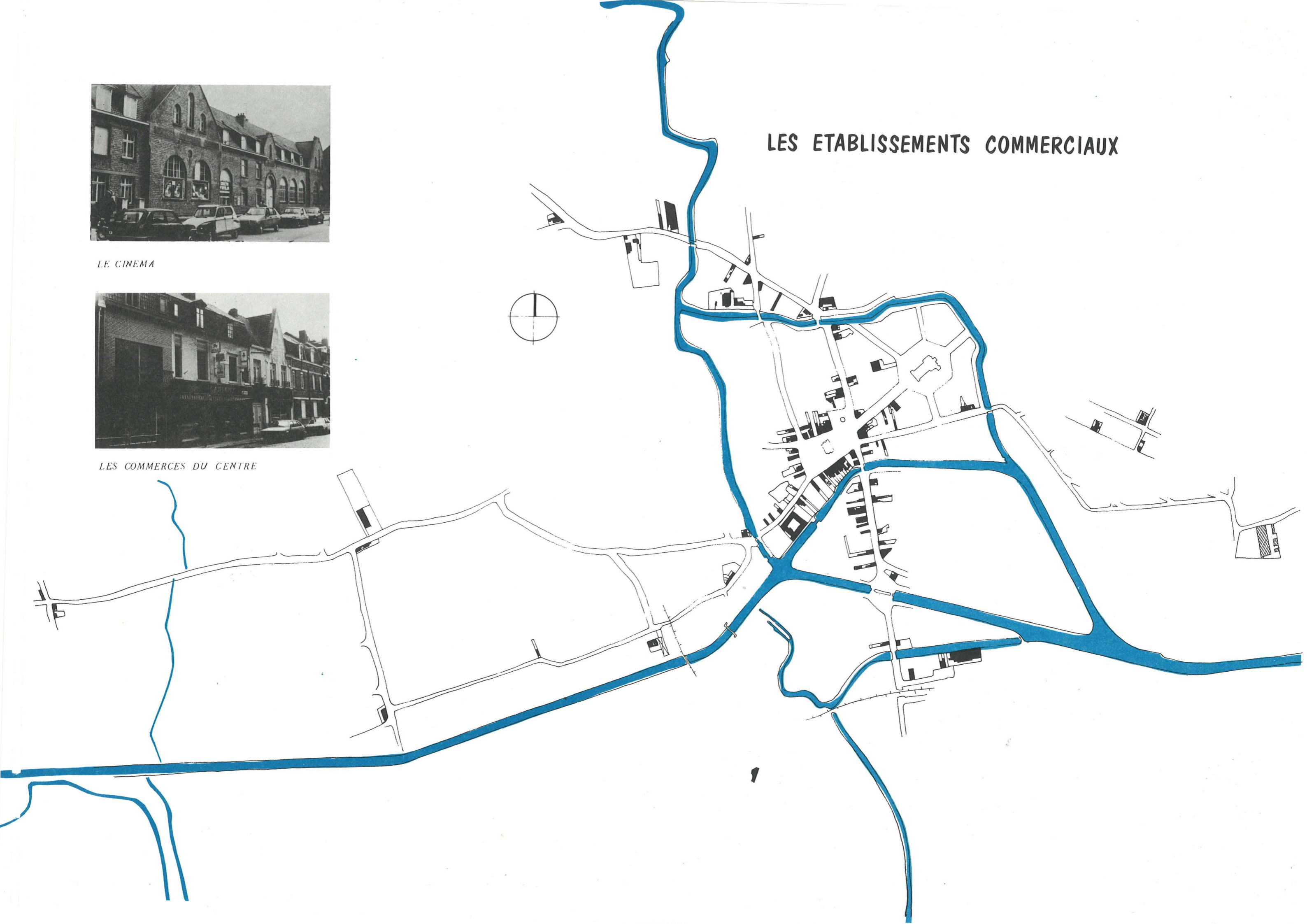


LE CINEMA



LES COMMERCES DU CENTRE

## LES ETABLISSEMENTS COMMERCIAUX







CENTRE DIOCESAIN



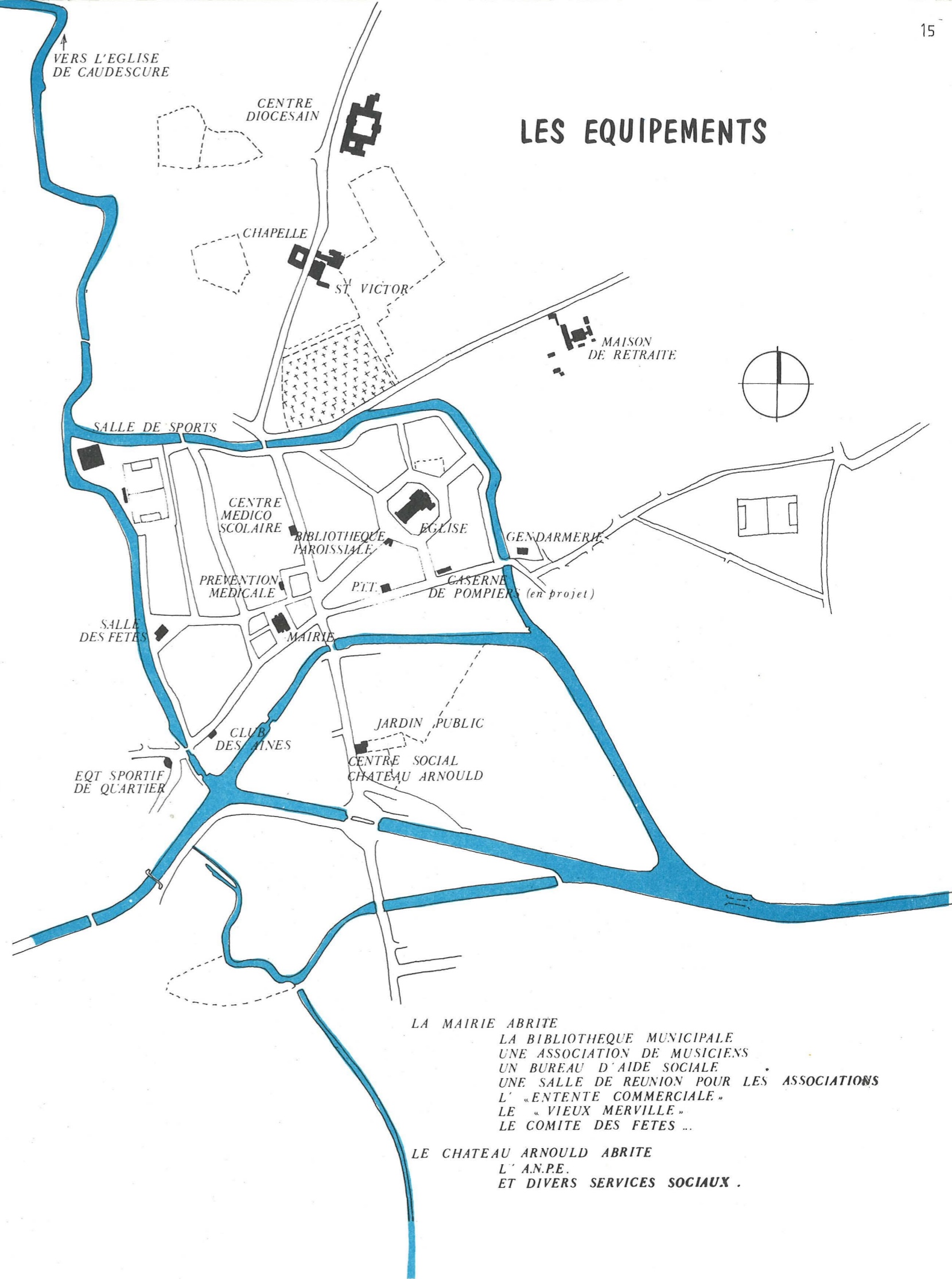
CASERNE DE POMPIERS (en projet)



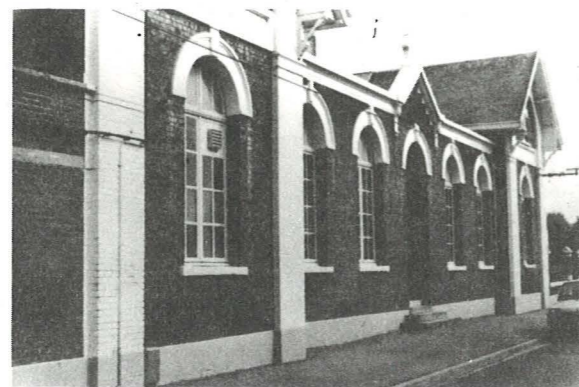
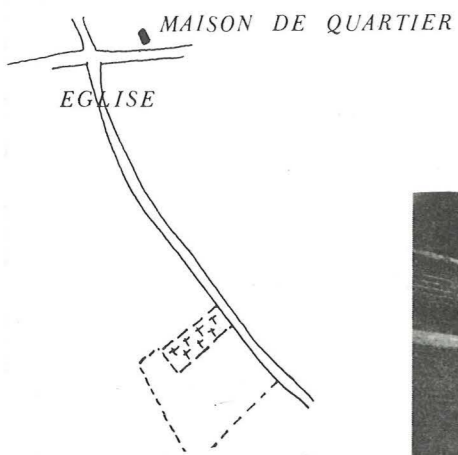
GENDARMERIE



SALLE DES FETES (en chantier)



# LES EQUIPEMENTS



CENTRE ST VICTOR



CHAPELLE

LA MAIRIE ABRITE  
 LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE  
 UNE ASSOCIATION DE MUSICIENS  
 UN BUREAU D'AIDE SOCIALE  
 UNE SALLE DE REUNION POUR LES ASSOCIATIONS  
 L'« ENTENTE COMMERCIALE »  
 LE « VIEUX MERVILLE »  
 LE COMITE DES FETES ...

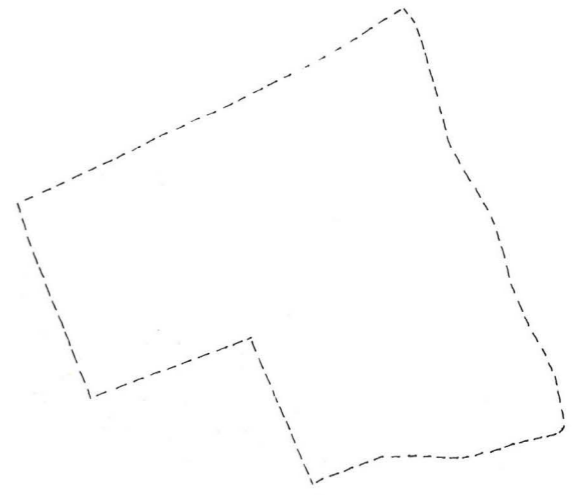
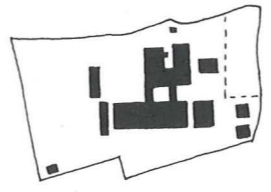
LE CHATEAU ARNOULD ABRITE  
 L'AN.P.E.  
 ET DIVERS SERVICES SOCIAUX .



# LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

vers ECOLE HAUTE RUE 38 EL.PI

COLLEGE PUBLIC H. DUNANT  
845 ELEVES



ECOLE PRIMAIRE PU.  
NIVEAU 2  
9 CL. 202 EL.      E. PRIMAIRE PU. NIV. I  
11 CL. 293 EL.

E. MATERNELLE PU.  
8 CL. 267 EL.

E. PRIMAIRE PR.  
NOIRE DAME  
18 CL. 510 EL.

COLLEGE PRIVE ST ROBERT  
338 ELEVES

ECOLE PU. DU SART  
PRIMAIRE: 6 CL. 154 EL.  
MATERNELLE: 3 CL. 99 EL.



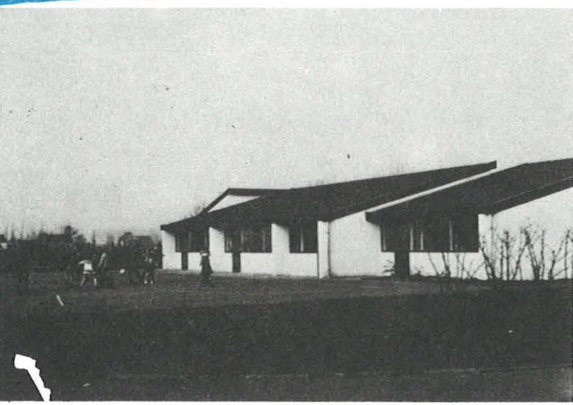
RUE DES PRETRES



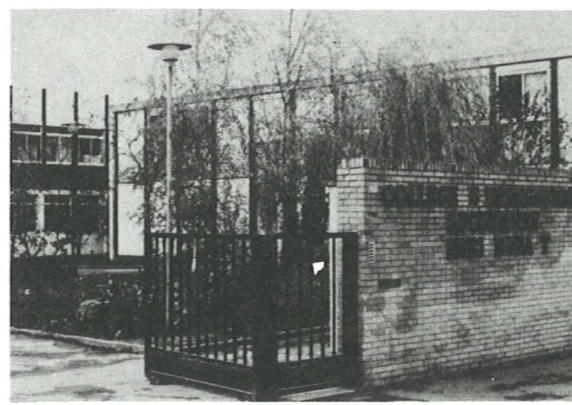
BOULEVARD DES ECOLES

*Jusqu' à une époque récente, les établissements scolaires se concentraient dans le centre urbain. Construits depuis peu, le collège H. Dunant et l'école du Sart, par leur implantation périphérique, remettent en cause l'organisation traditionnelle pour s'adapter à la nouvelle extension urbaine. Leur architecture marque aussi une rupture dans l'emploi de nouvelles formes et de nouveaux matériaux et dans une disposition éparpillée qui évite le front à rue et la mitoyenneté.*

ECOLE DU SART

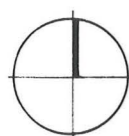


COLLEGE H. DUNANT



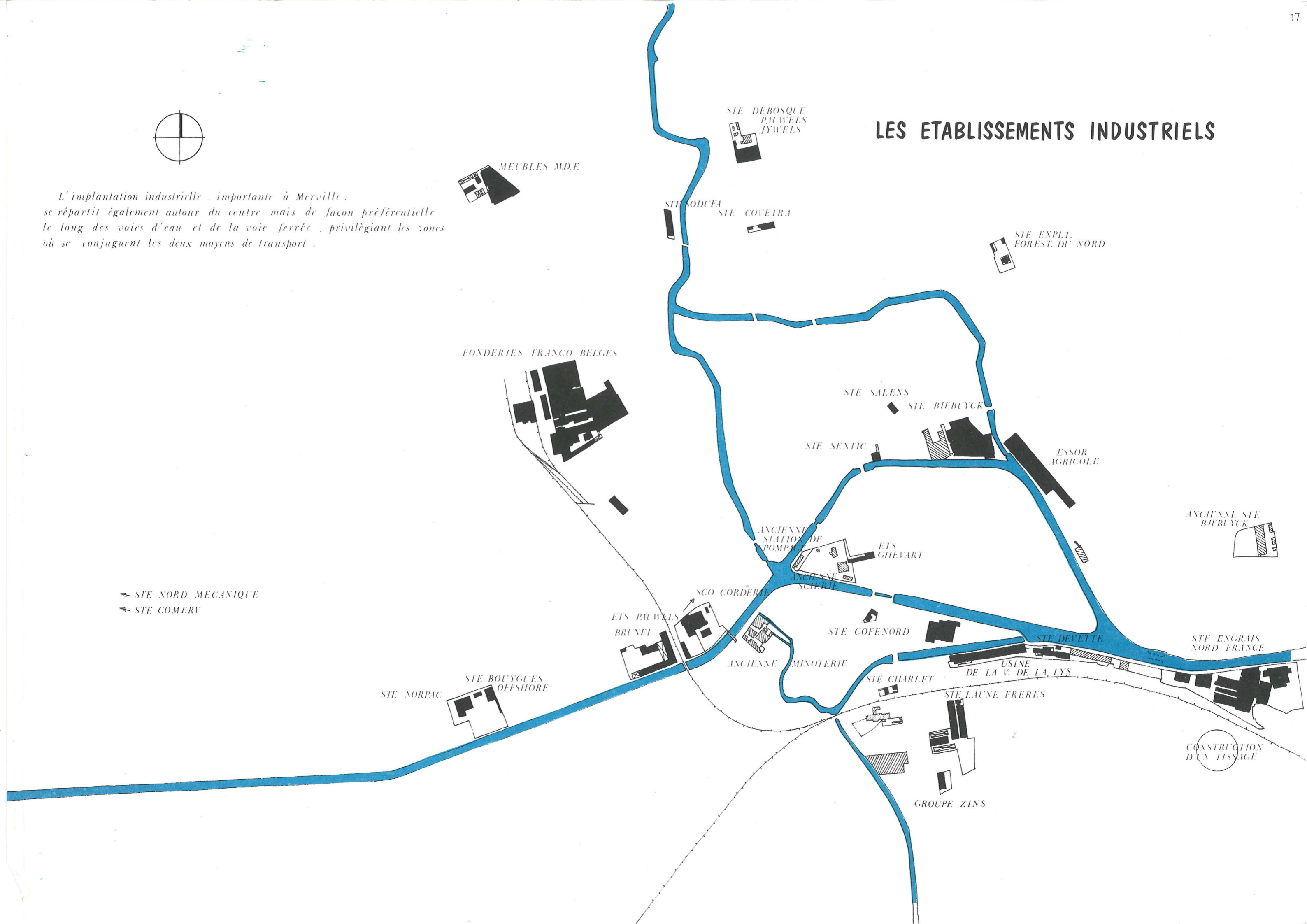
ECOLE RUE DES PRETRES





# LES ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS

*L'implantation industrielle, importante à Merville, se répartit également autour du centre mais de façon préférentielle le long des voies d'eau et de la voie ferrée, privilégiant les zones où se conjuguent les deux moyens de transport.*



MEUBLES M.D.E.

STE DEBOSQUE  
PAUWELS  
JYWELS

STE SODUFA  
STE COVEIRA

STE EXPLI.  
FOREST DU NORD

FONDERIES FRANCO BELGES

STE SALENS  
STE BIEBUYCK

STE SENTIC

ESSOR  
AGRICOLE

ANCIENNE STE  
BIEBUYCK

ANCIENNE  
STATION DE  
POMPE  
ETS GHEVART

← STE NORD MECANIQUE  
← STE COMERY

SCO CORDERM  
ANCIENNE  
SCIERIE

ETS PAUWELS  
BRUNEL

STE COFENORD

STE DEVETTE

STE ENGRAIS  
NORD FRANCE

STE NORPAC  
STE BOUYGUES  
OFFSHORE

ANCIENNE  
MINOTERIE

STE CHARLET

USINE  
DE LA V. DE LA LYS

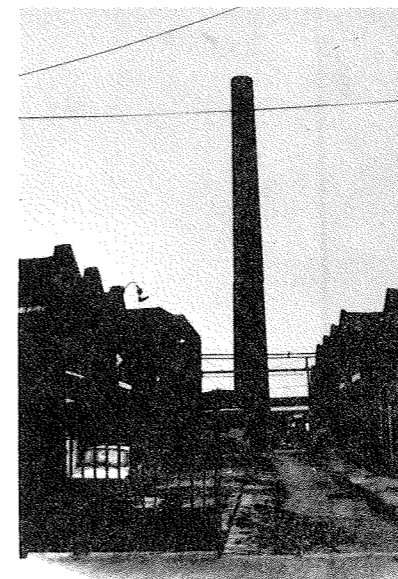
STE LAUNE FRERES

CONSTRUCTION  
D'UN TISSAGE

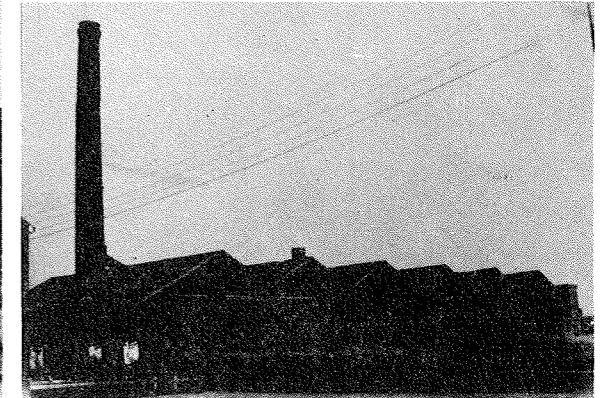
GROUPE ZINS



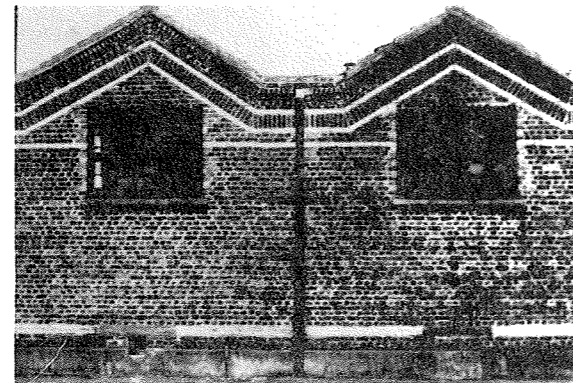
*Certaines usines s'intègrent  
parfaitement dans la  
continuité des maisons  
environnantes et des rues  
qu'elles bordent .*



*RUE DES CAPUCINS*



*ANCIENNE SITE BIEBUYCK*



*RUE GAMBETTA*

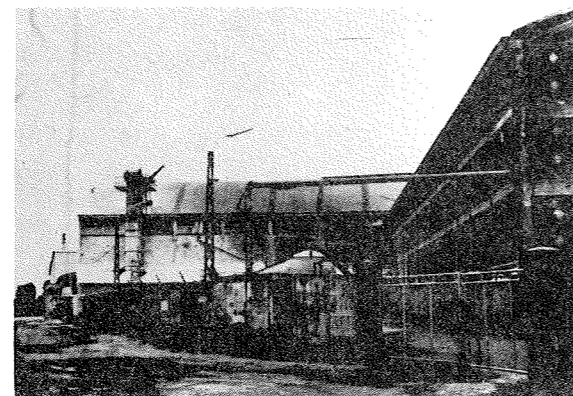


*QUAI DES ANGLAIS*

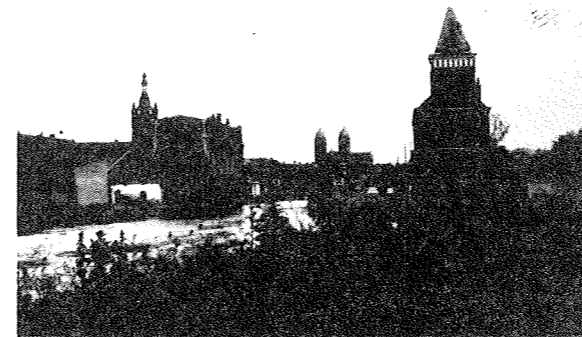


*FONDERIES FRANCO BELGES*

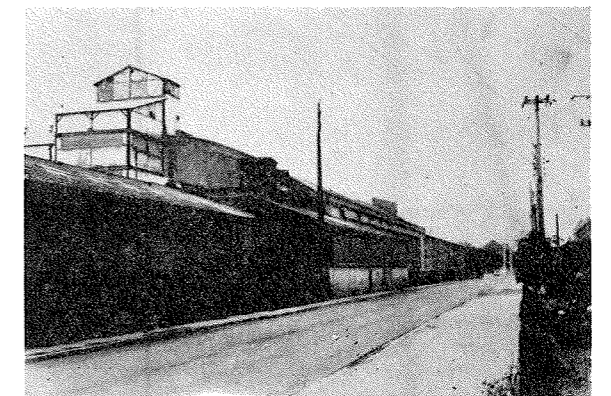
*D'autres , de conception  
plus récente , sont  
implantées au milieu  
d'un vaste espace non  
urbanisé servant de  
parking et de zone  
d'extension future .*



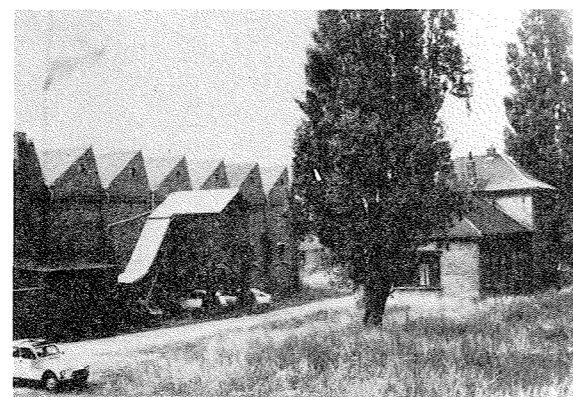
*QUAI DE LA LYS*



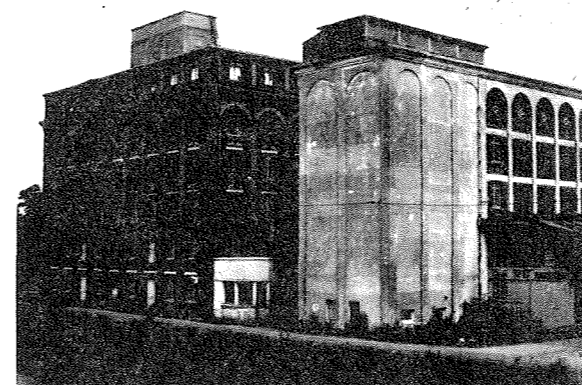
*STATION DE POMPAGE DESAFFECTEE*



*ESSOR AGRICOLE*



*RUE DUHAMEL LIARD*



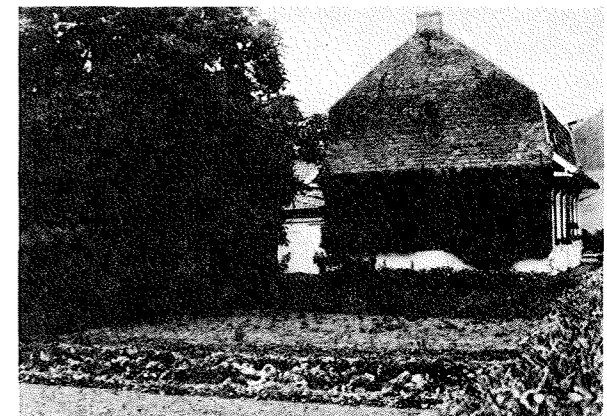
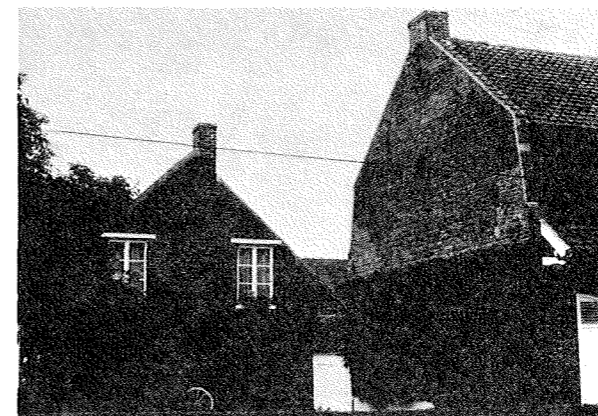
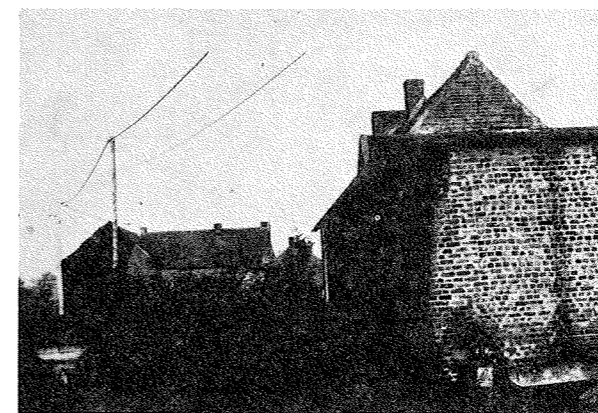
*MINOTERIE DESAFFECTEE*



*QUAI DE LA LYS*

# LES FERMES

*La grande ferme appelée «hostède saturée» est le type ordinaire des constructions rurales à Merville . C'est une ferme composée de plusieurs bâtiments encadrant une cour carrée ou rectangulaire . L'habitation forme un des côtés . Il est rare que deux bâtiments se rejoignent : souvent il existe entre chaque construction un espace libre .*





# L' HABITAT REPETITIF



*RUE DE LA BLANCHISSERIE*



*RUE DUHAMEL LIARD*



*RUE BOURNOVILLE*



*LOTISSEMENT DU SART*



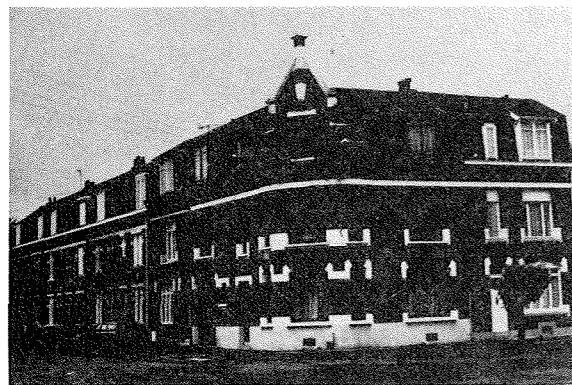
*CARREAU BOUILLEZ*



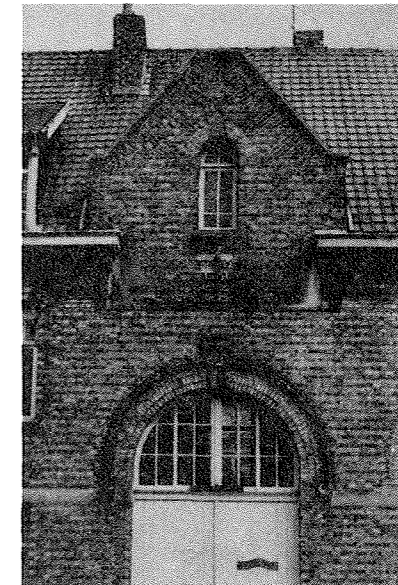
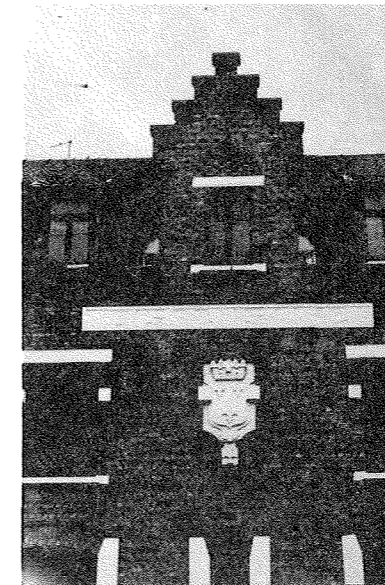
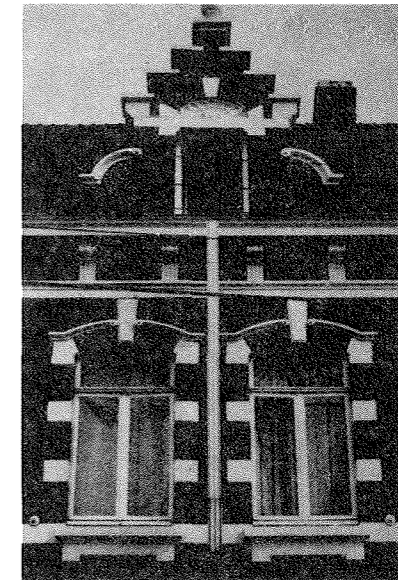
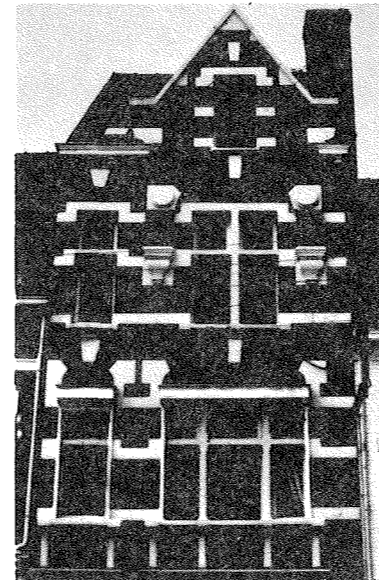
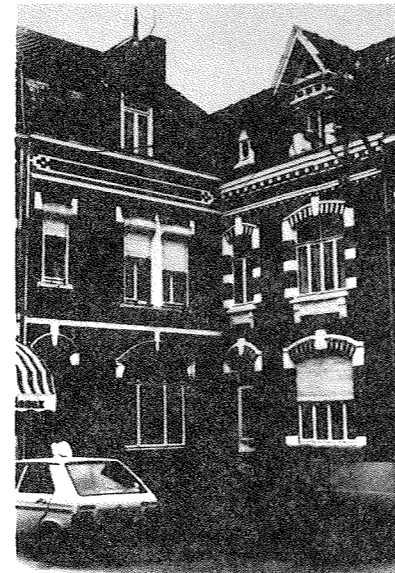
ENTIEREMENT DETRUIT PENDANT LA PREMIERE GUERRE MONDIALE  
LE CENTRE DE MERVILLE FUT RECONSTRUIT SOUS LE CONTROLE DE L'ARCHITECTE  
LOUIS CORDONNIER FERVANT PROMOTEUR DU STYLE NEO-FLAMAND. CES FAITS  
EXPLIQUENT L'HOMOGENEITE ET LES CARACTERES ARCHITECTURAUX DU CENTRE-VILLE

# L'ARCHITECTURE ECLECTIQUE ET REGIONALISTE

valorisation des angles de rues



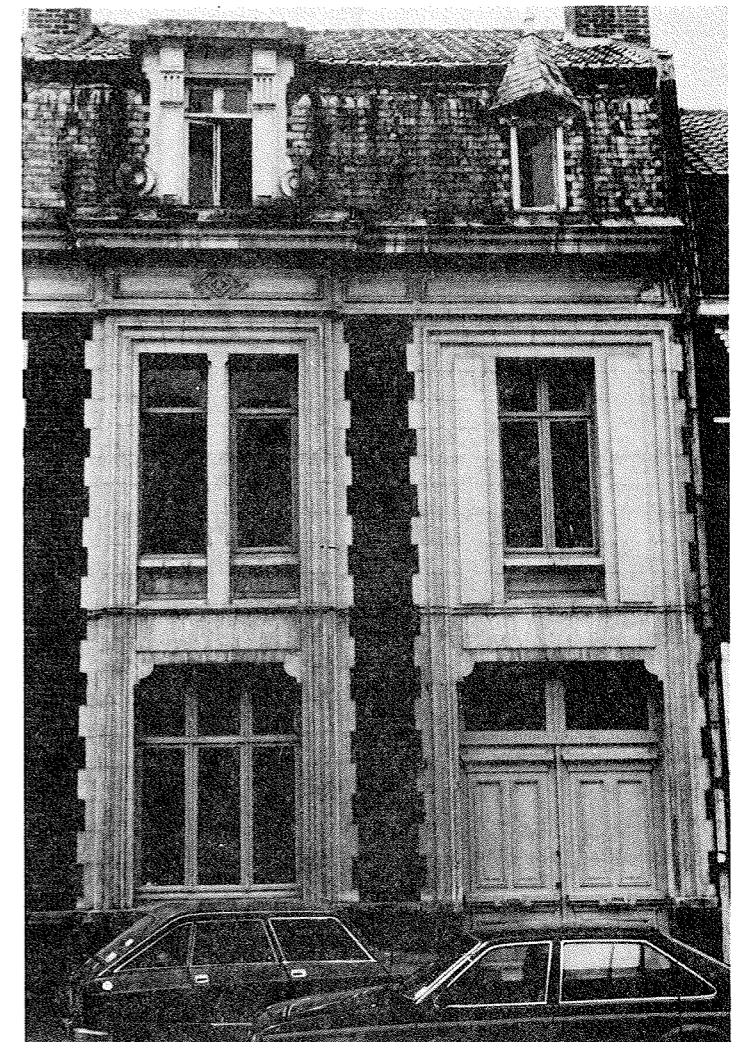
lucarnes - pignons



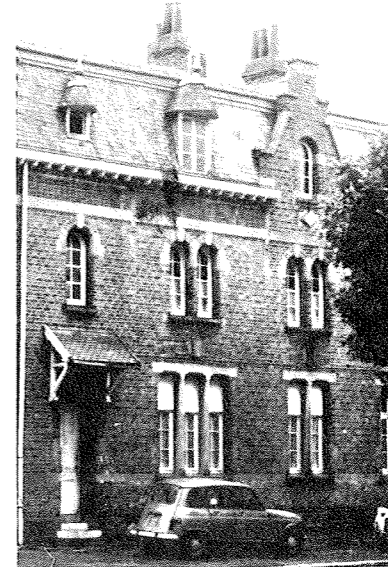
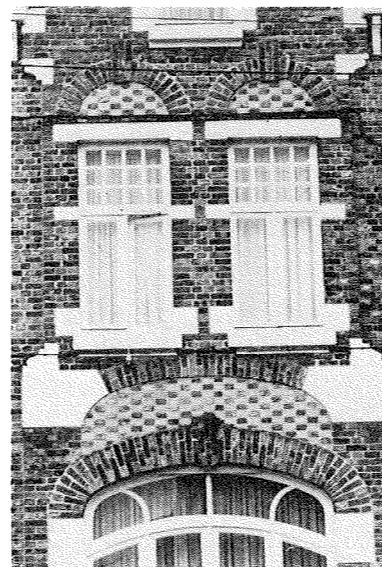
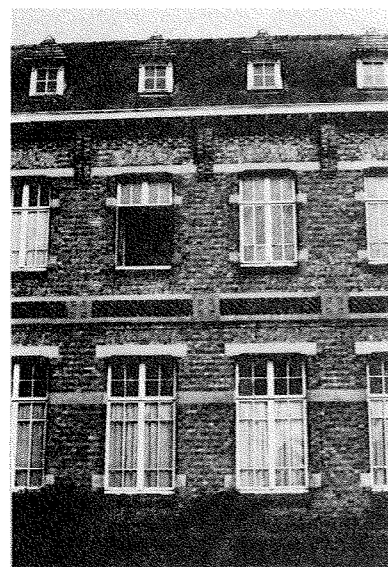
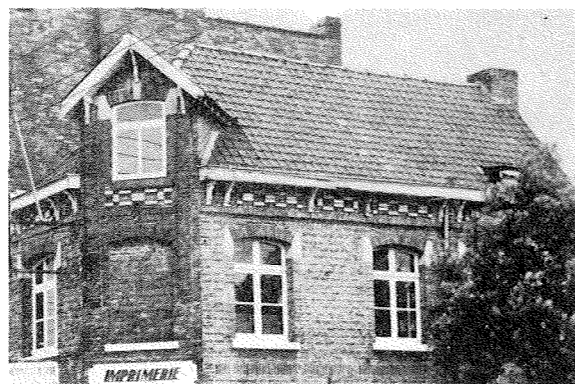


**rythmique des percements : engouement général pour les fenêtres géminées**

*ON LES RENCONTRE DANS LES FAÇADES DE L'HOTEL DE VILLE, DE L'EGLISE, DES GRANDES DEMEURES BOURGEOISES  
AUSI BIEN QUE DANS LIS FAÇADES DE MAISONS PLUS MODESTES .*

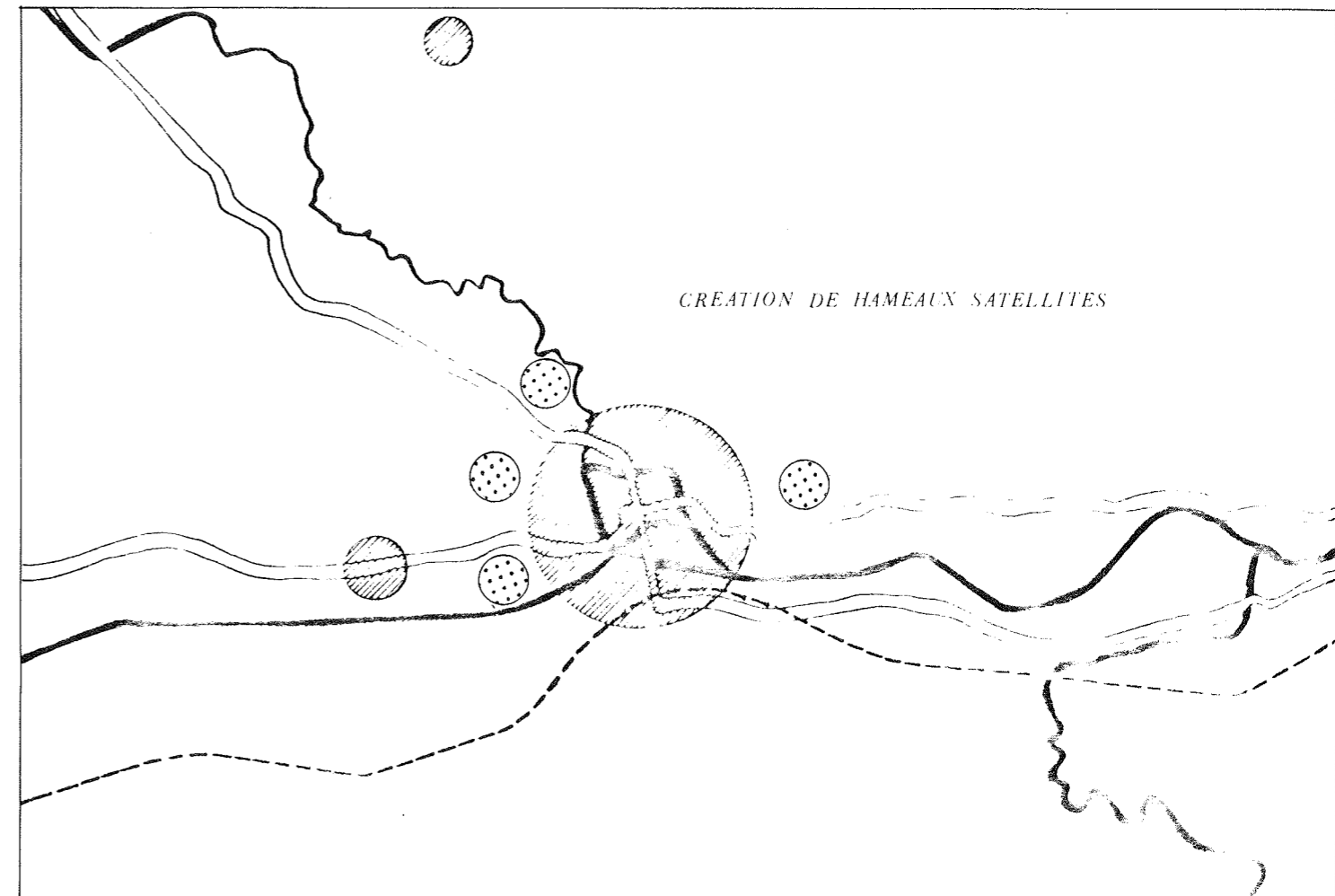
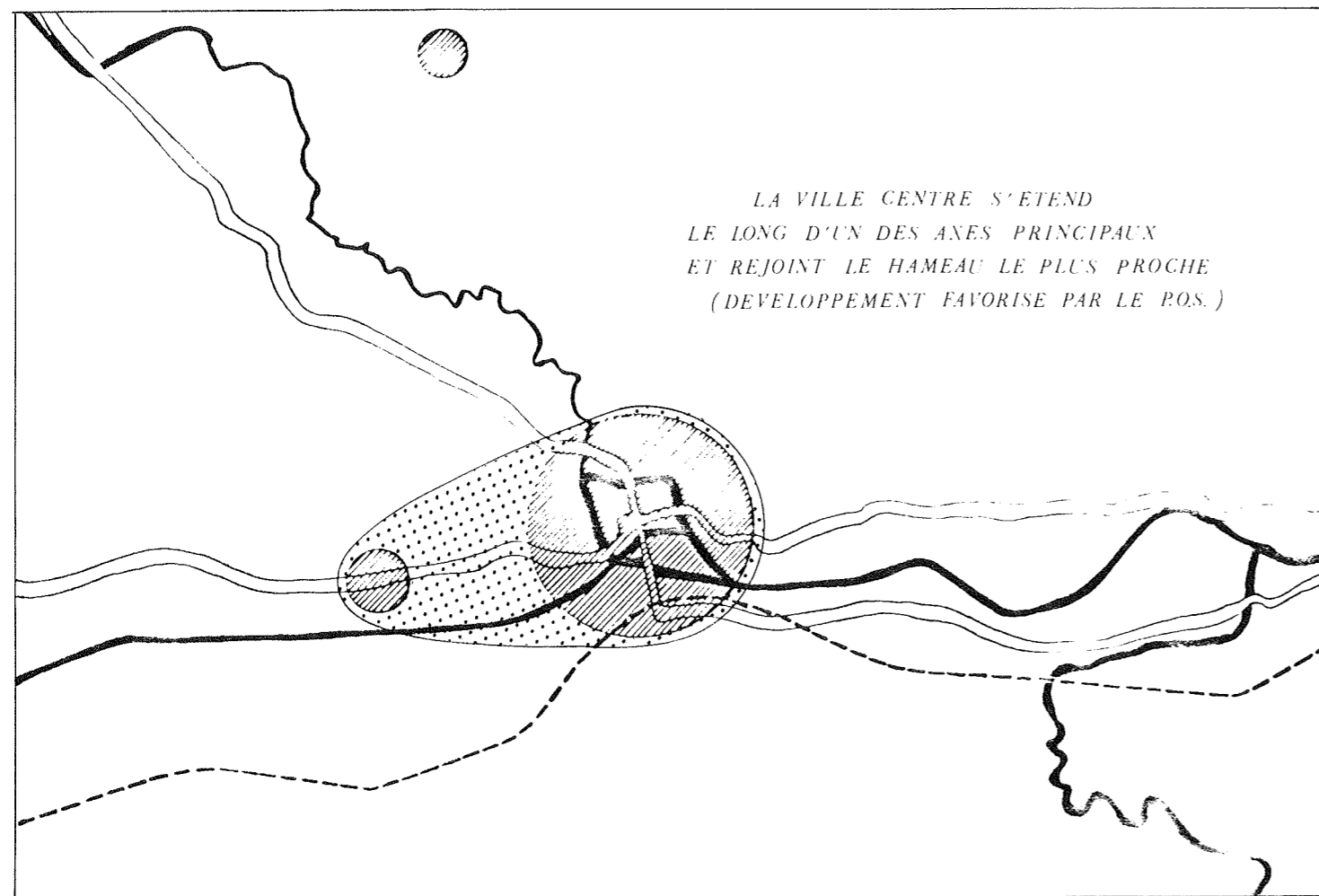
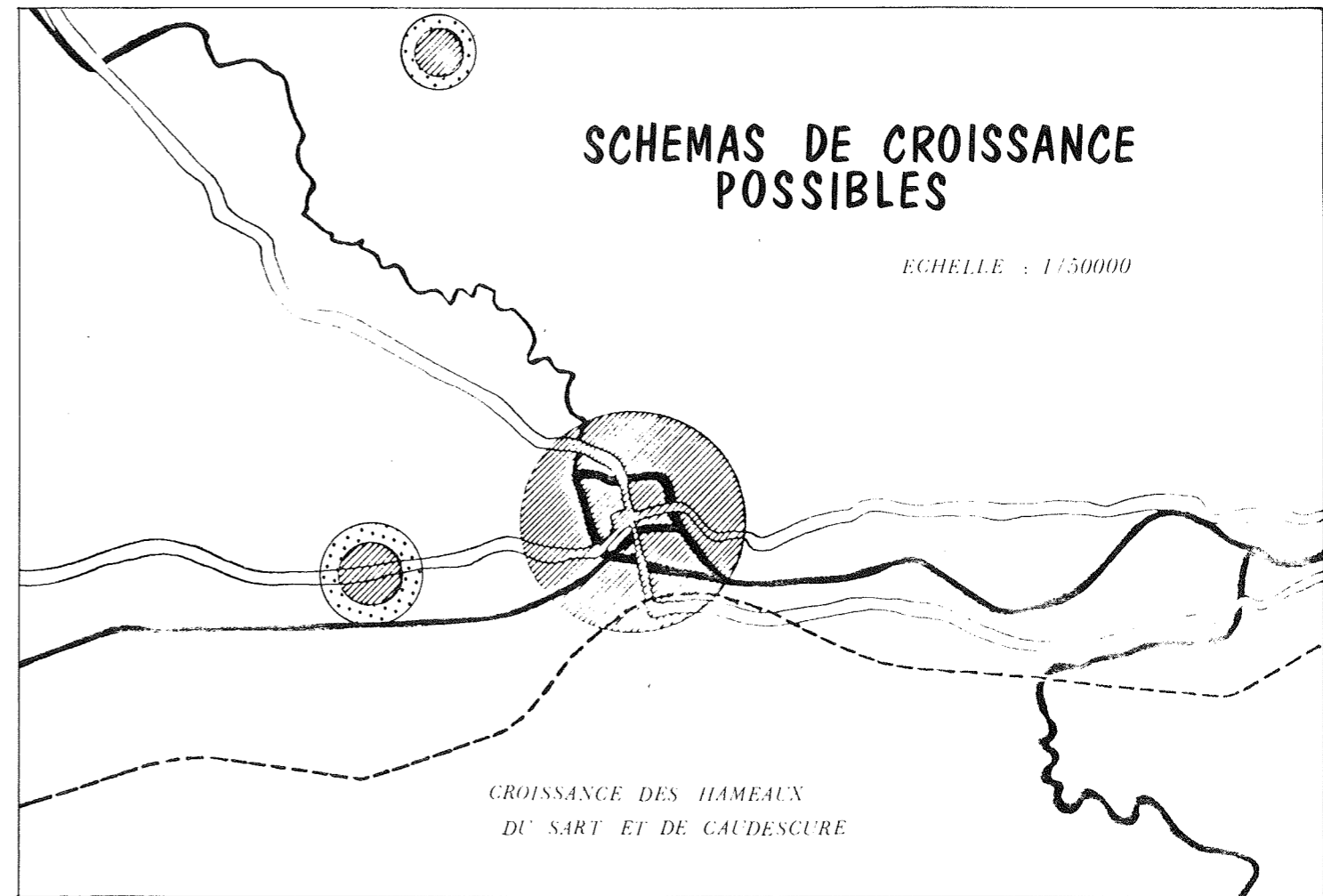
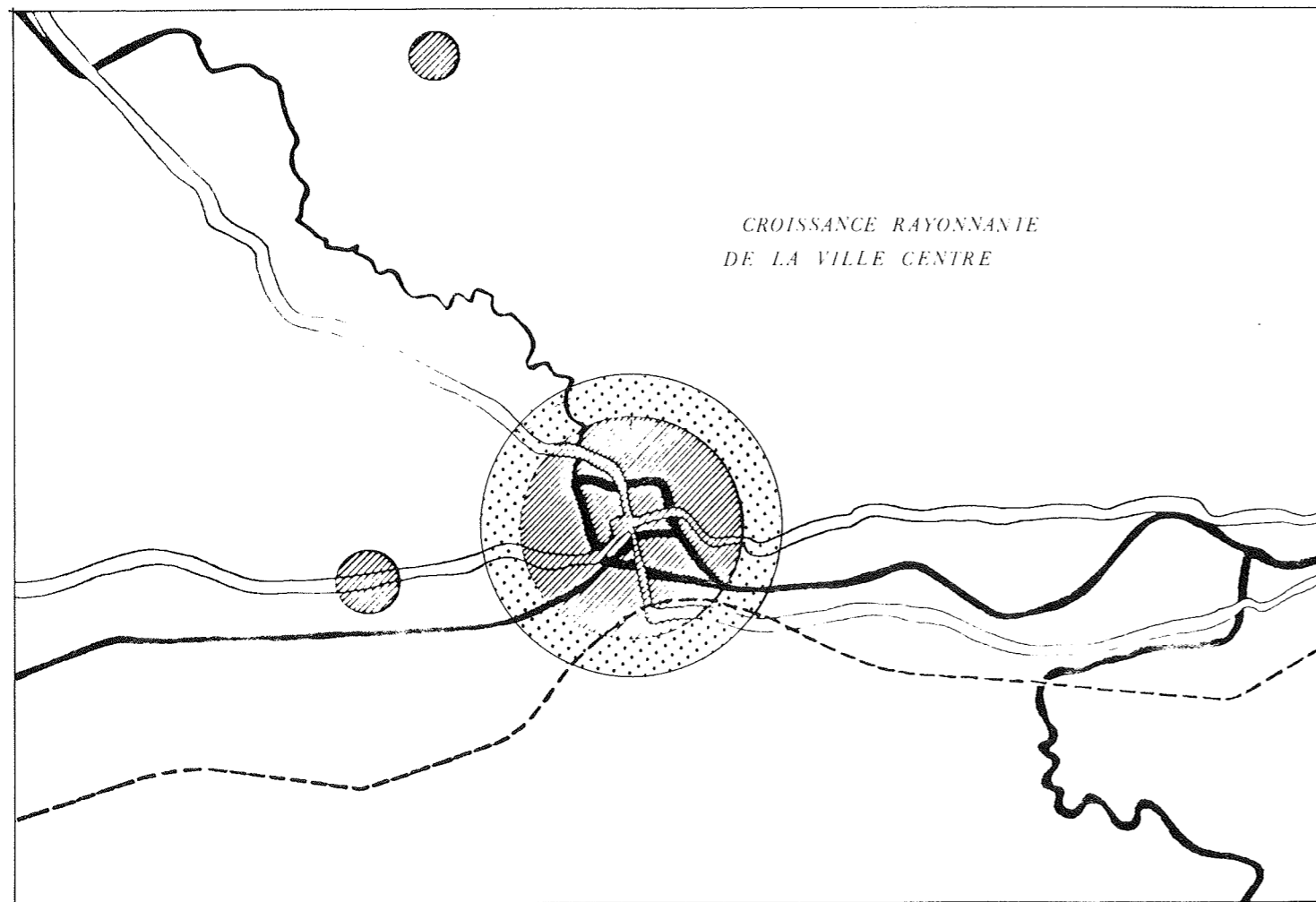


jeux de briques : appareillage et polychromie



bois découpé , bois ceintré :  
les auvents

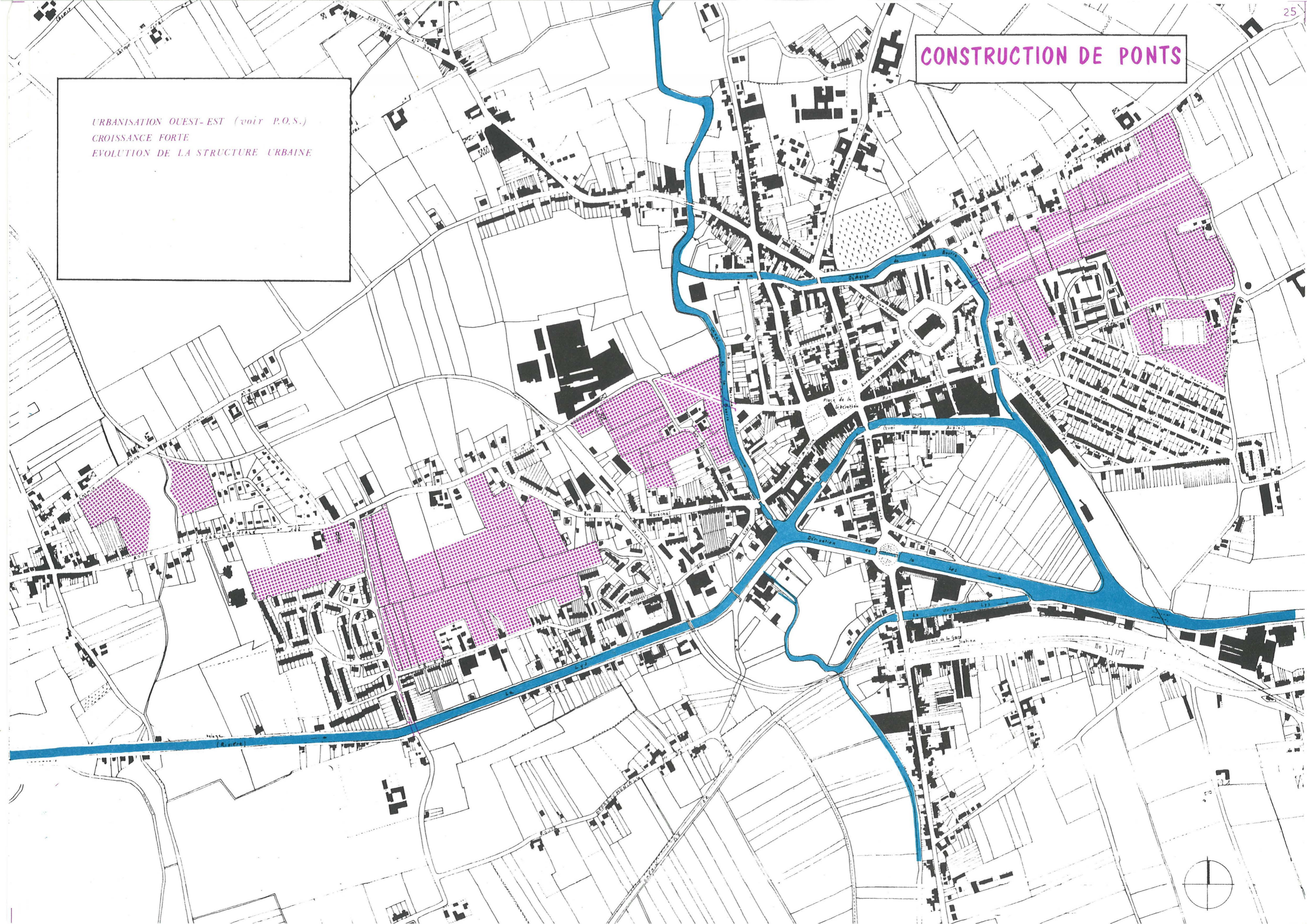






# CONSTRUCTION DE PONTS

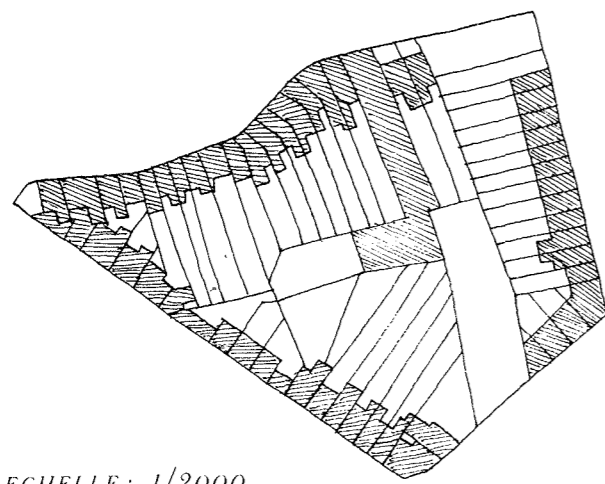
URBANISATION OUEST-EST (voir P.O.S.)  
CROISSANCE FORTE  
EVOLUTION DE LA STRUCTURE URBAINE





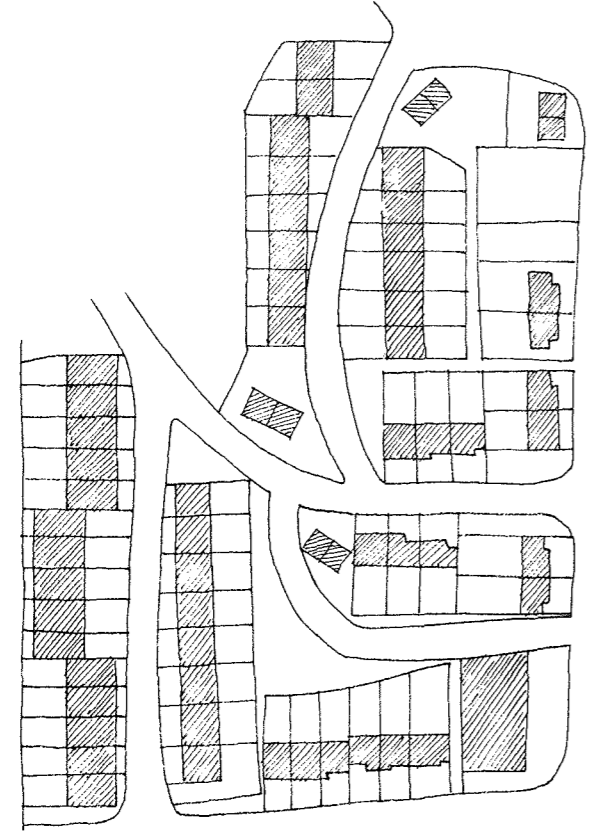
# ECHELLES URBAINES

54 logts dans le noyau ancien

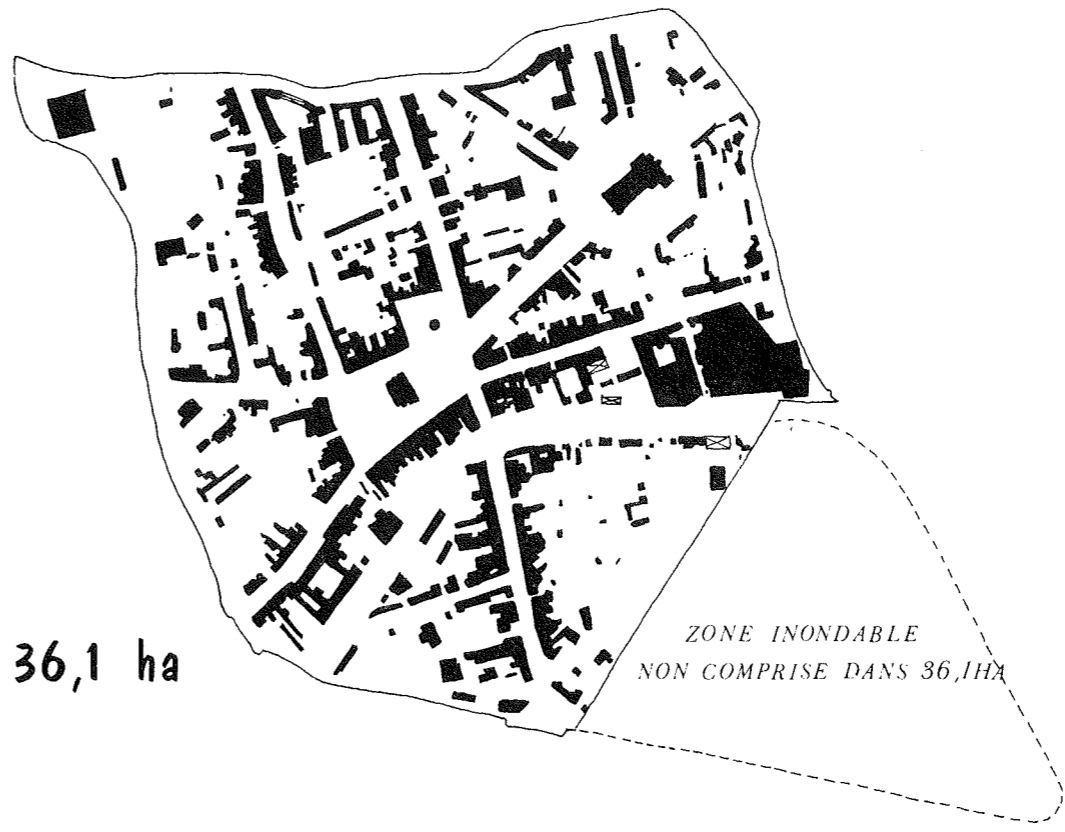


ECHELLE: 1/2000

55 logts dans la zone du Sart

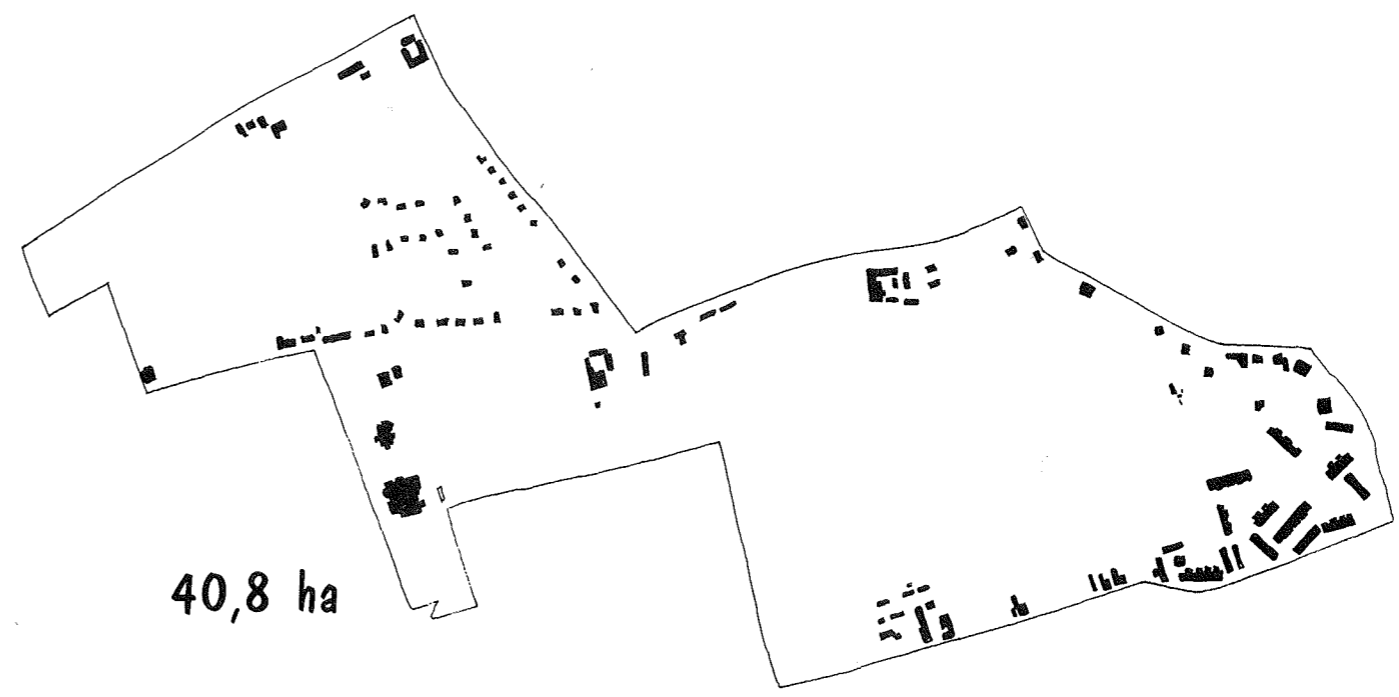


ECHELLE: 1/2000



36,1 ha

ZONE INONDABLE  
NON COMPRISE DANS 36,1HA

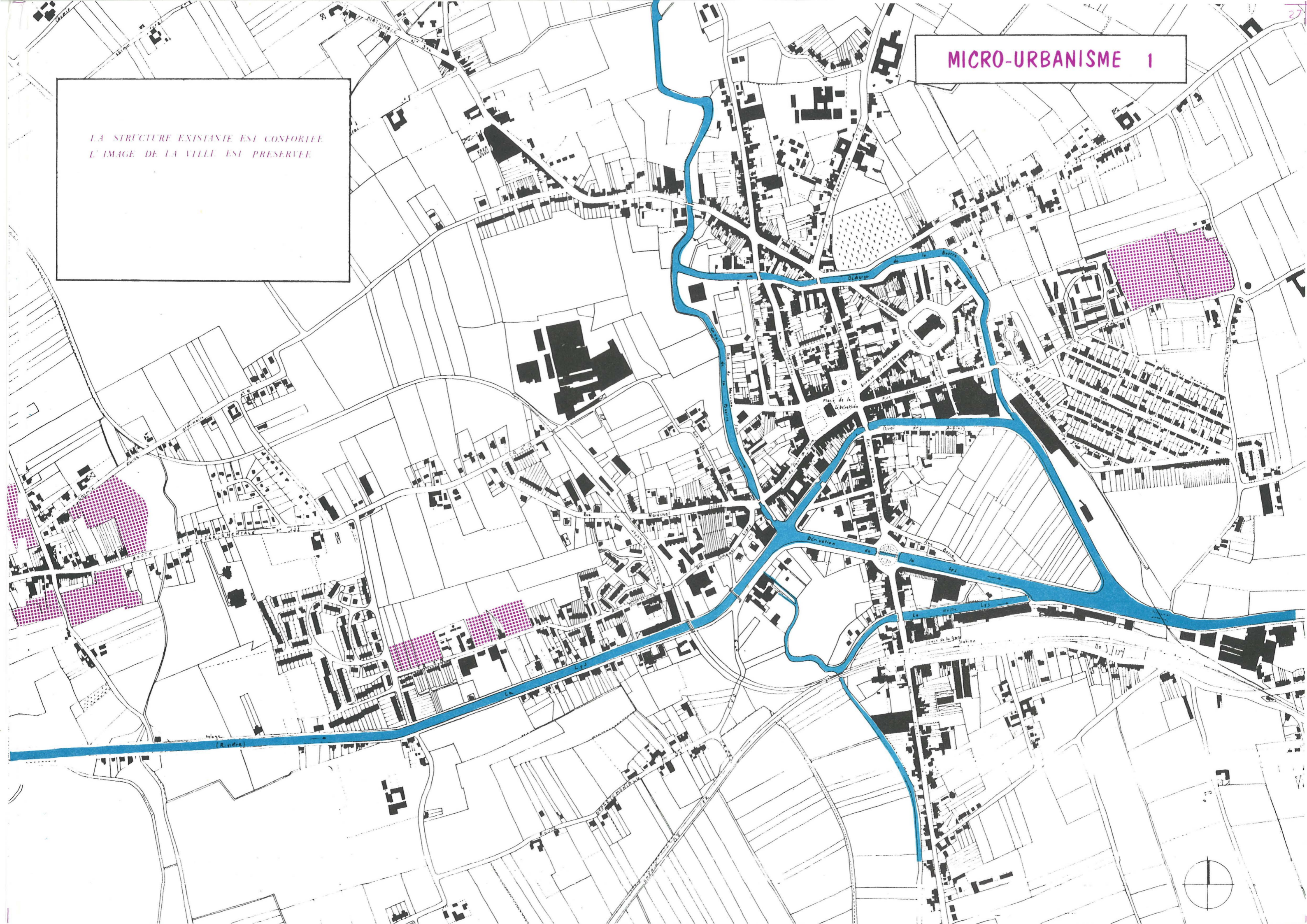


40,8 ha



# MICRO-URBANISME 1

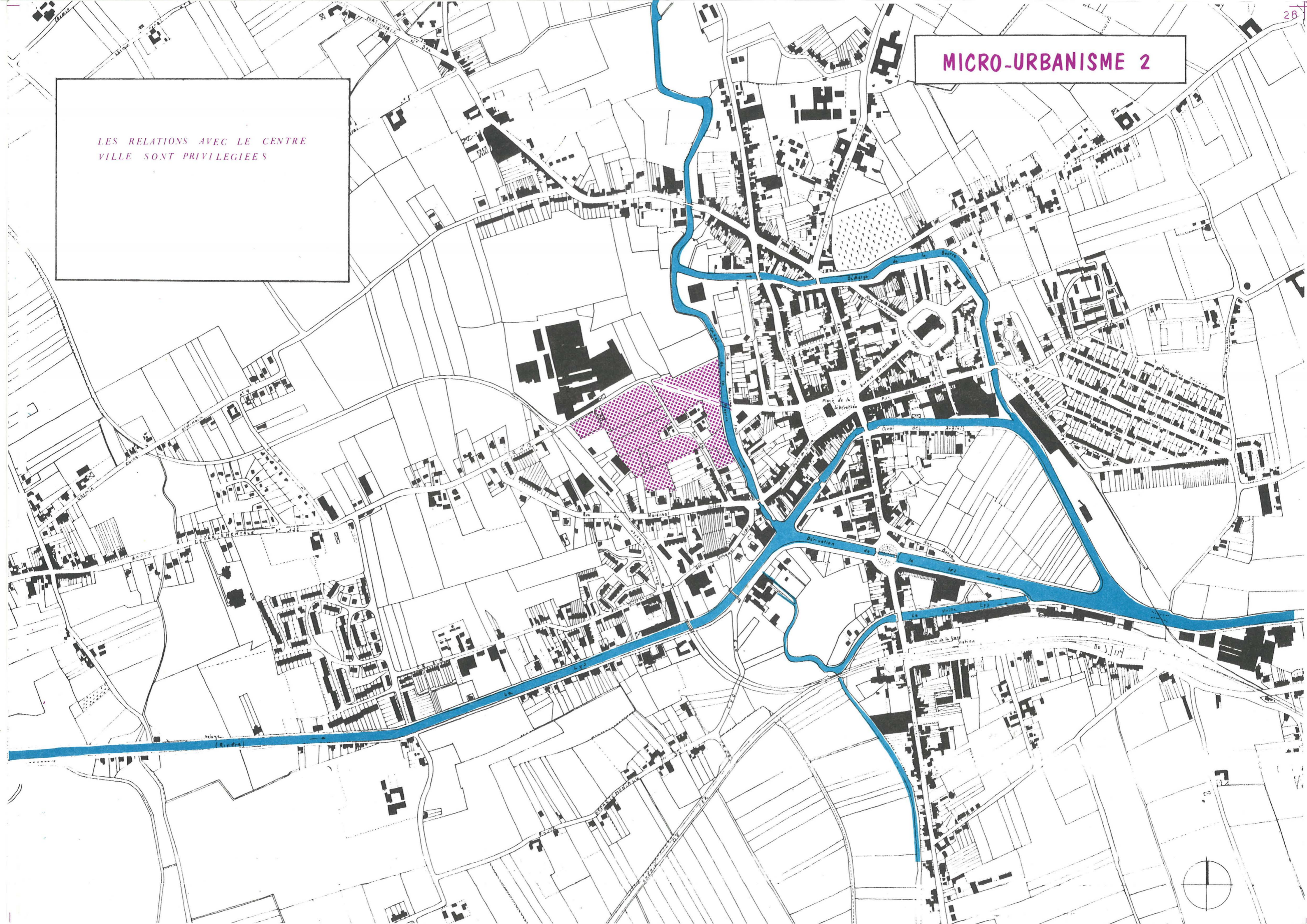
*LA STRUCTURE EXISTANTE EST CONFIRMÉE  
L'IMAGE DE LA VILLE EST PRÉSERVÉE*





# MICRO-URBANISME 2

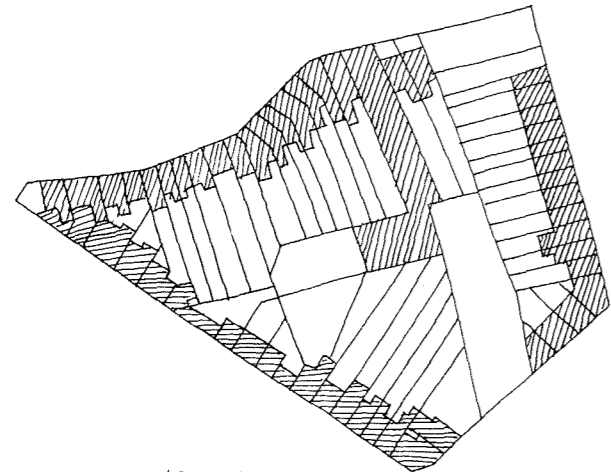
LES RELATIONS AVEC LE CENTRE  
VILLE SONT PRIVILEGIEES



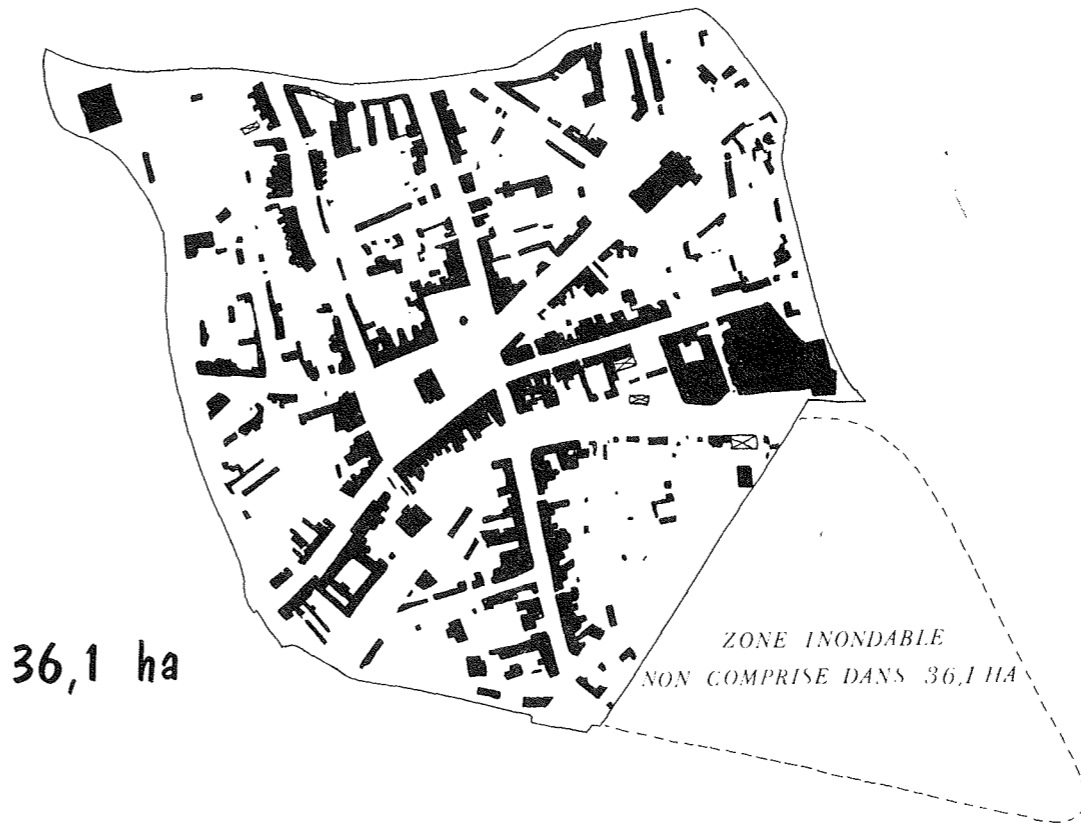


# ECHELLES URBAINES

## 54 logts dans le noyau ancien



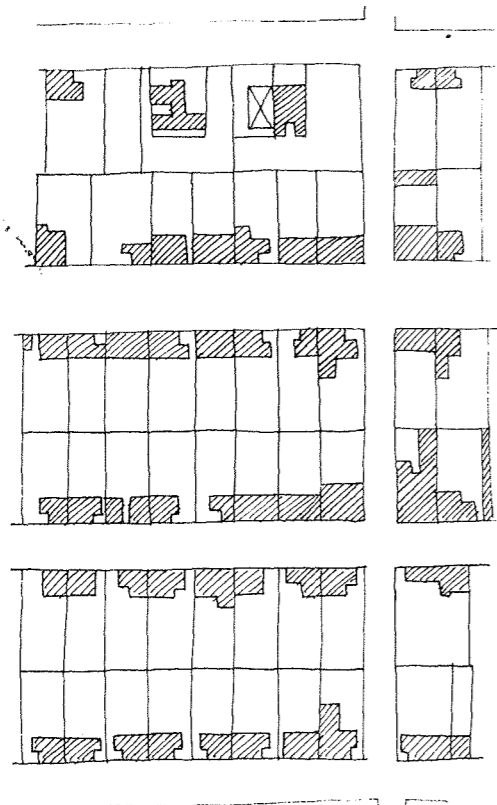
ECHELLE : 1/2000



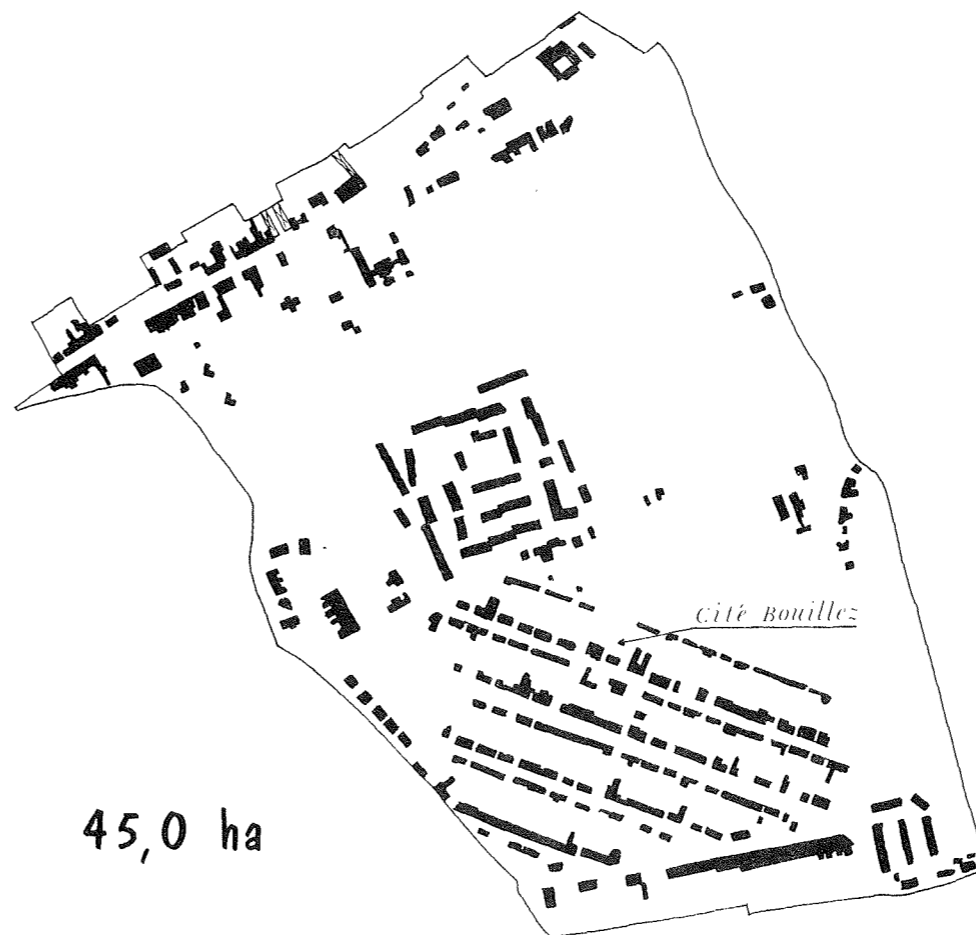
36,1 ha

ZONE INONDABLE  
NON COMPRISE DANS 36,1 HA

## 53 logts dans la cité Bouiliez



ECHELLE : 1/2000

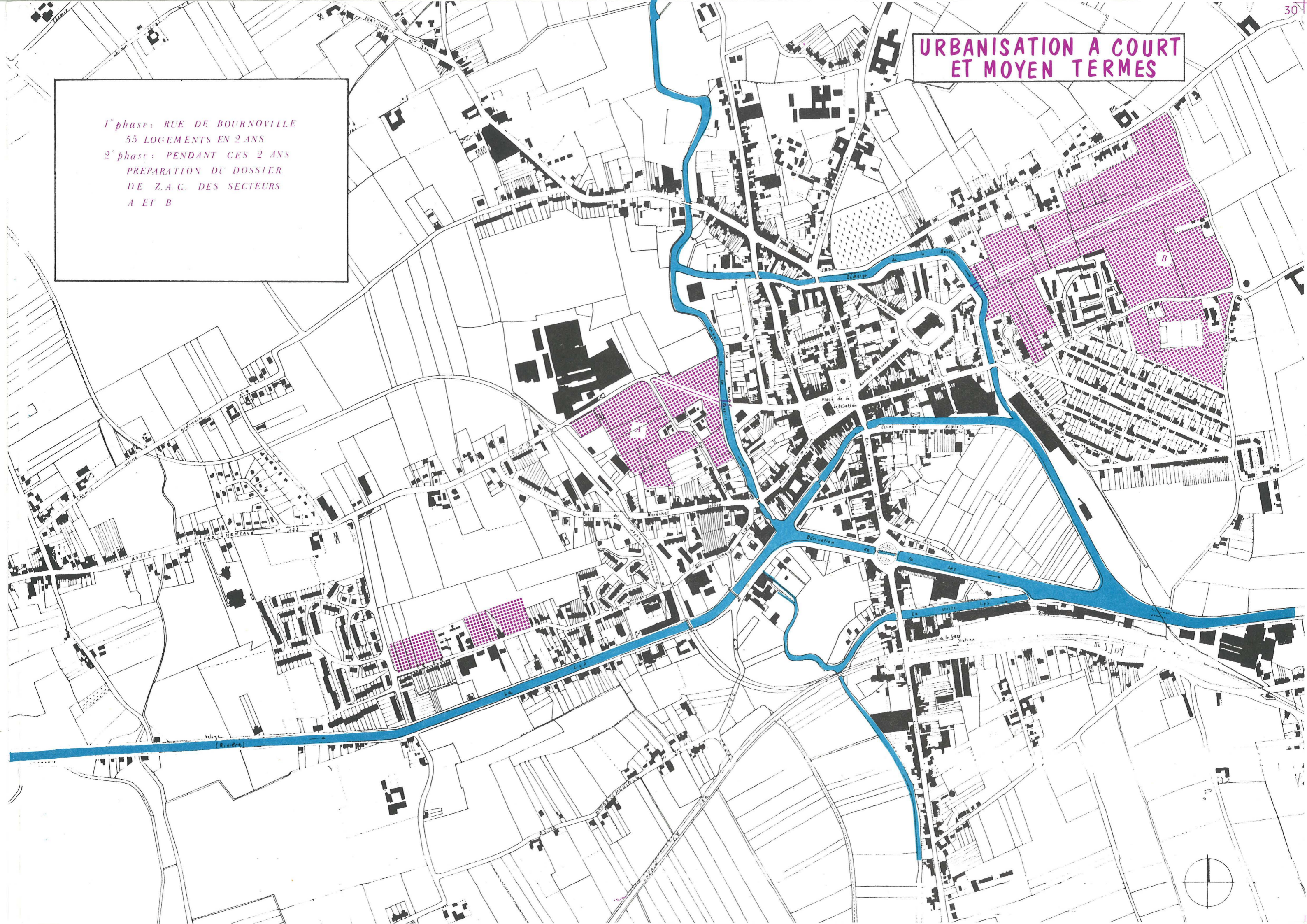


45,0 ha



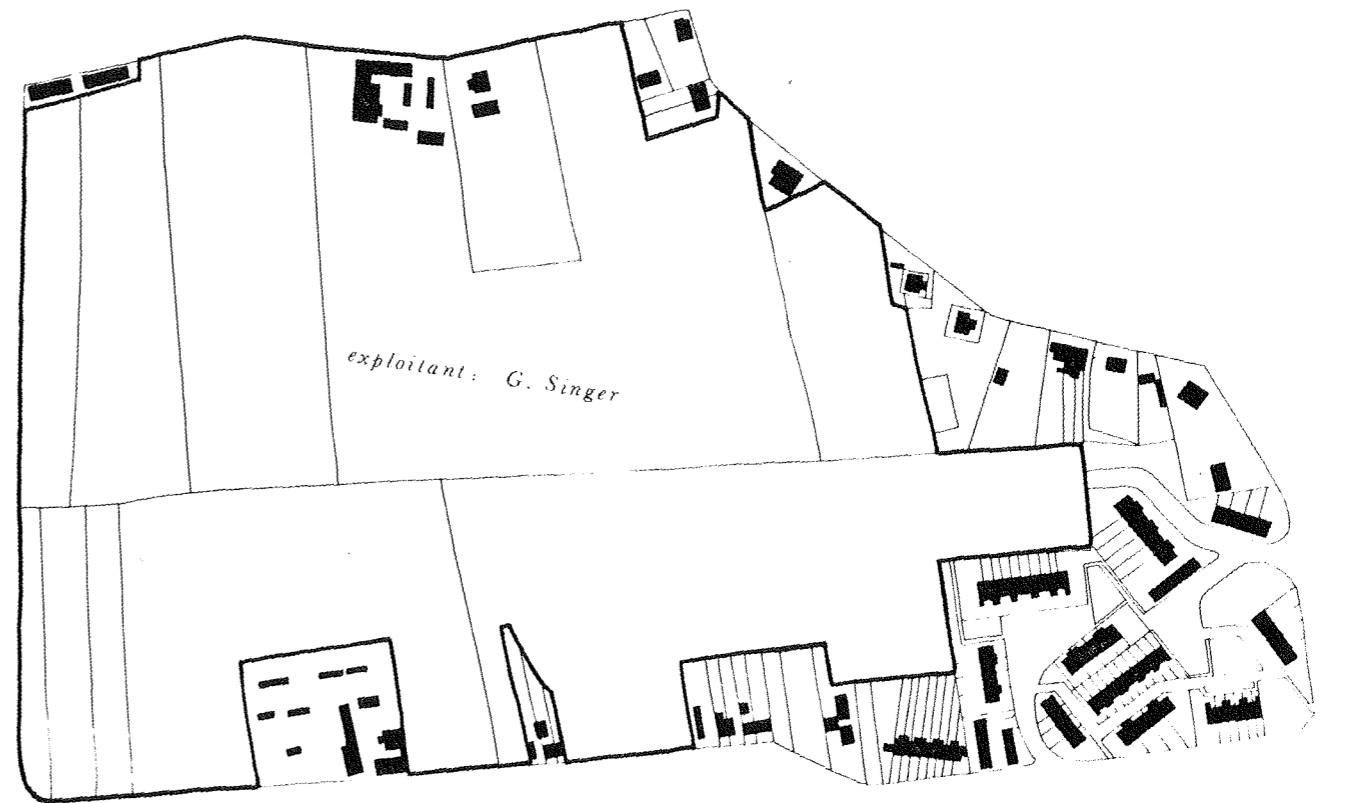
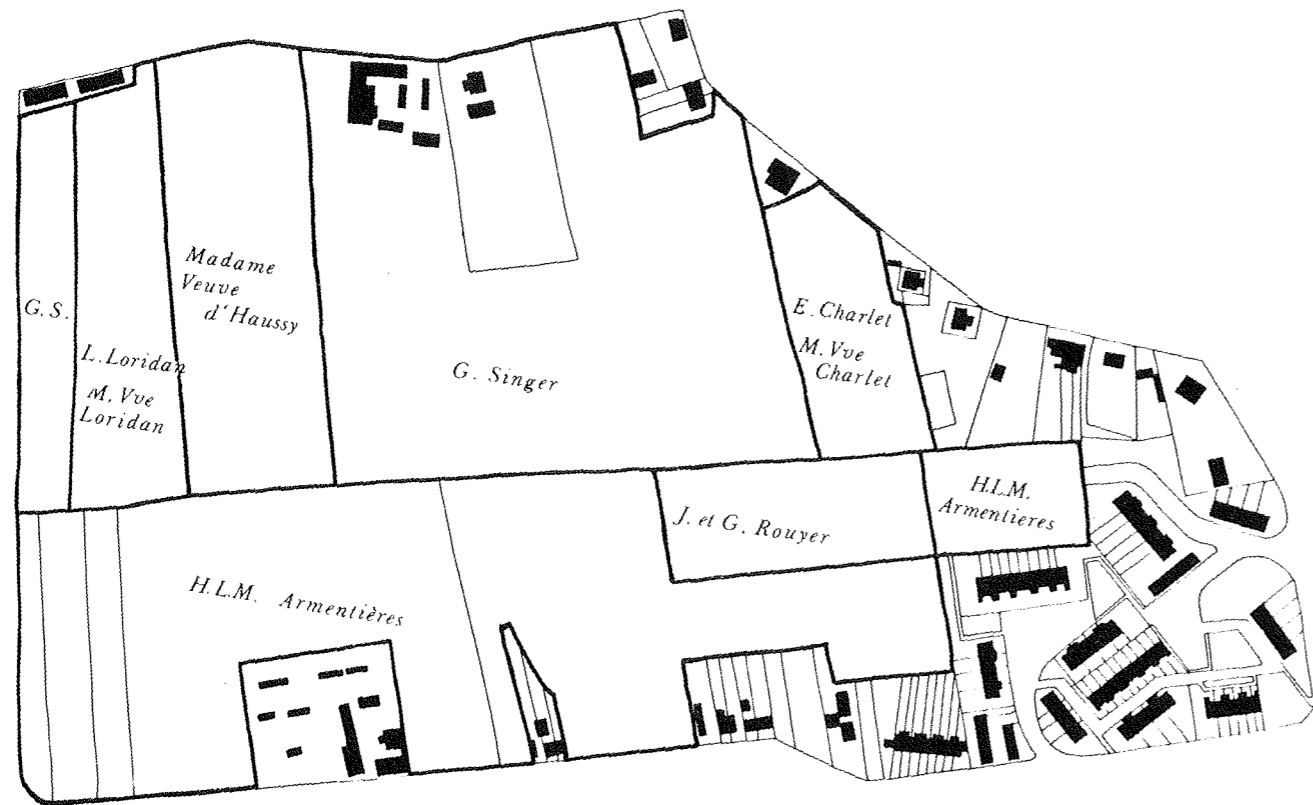
# URBANISATION A COURT ET MOYEN TERMES

1<sup>re</sup> phase: RUE DE BOURNOVILLE  
 55 LOGEMENTS EN 2 ANS  
 2<sup>e</sup> phase: PENDANT CES 2 ANS  
 PREPARATION DU DOSSIER  
 DE Z.A.C. DES SECIEURS  
 A ET B



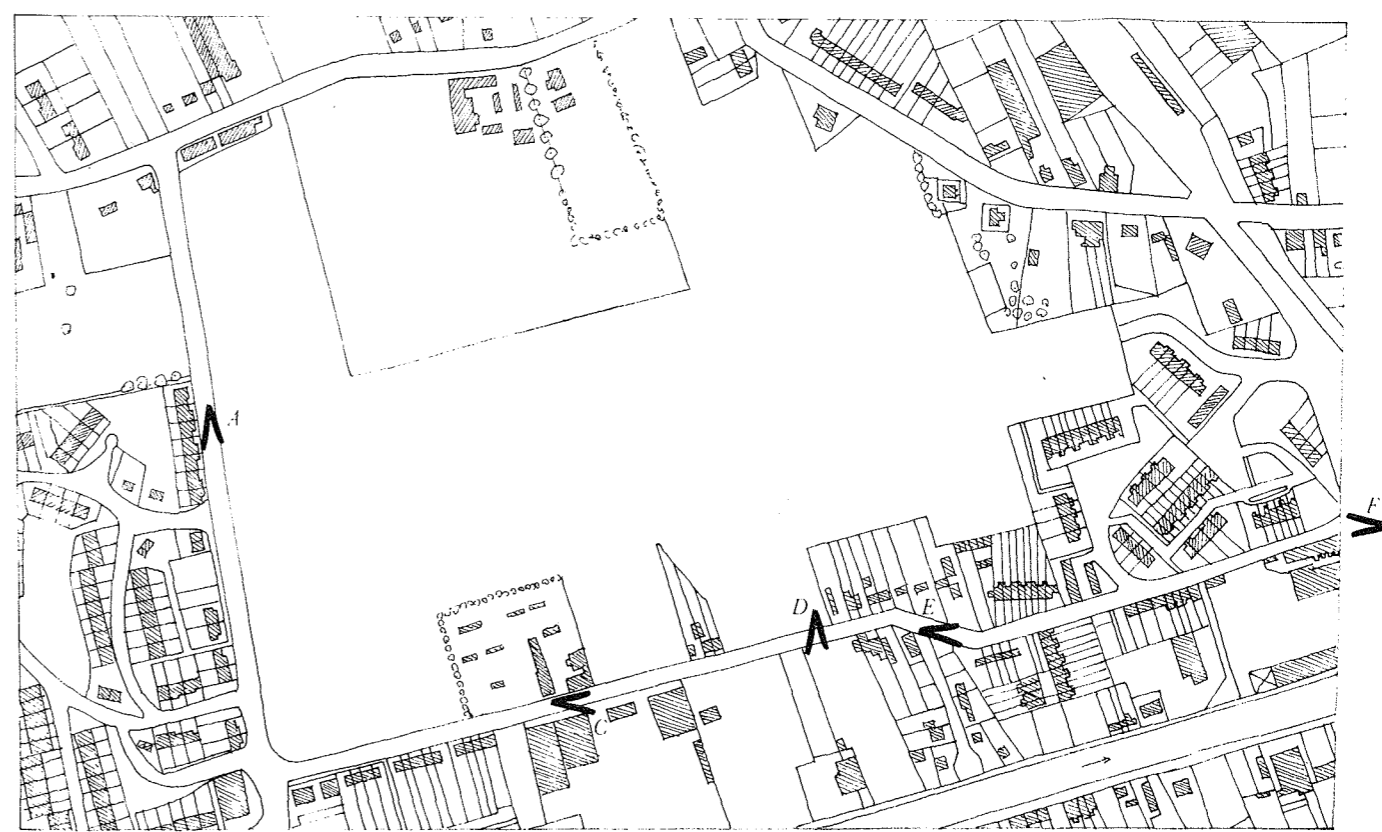
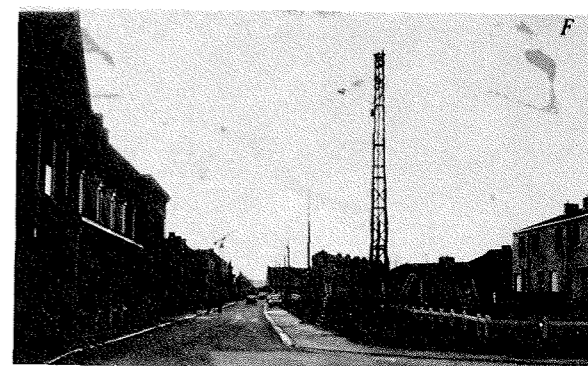
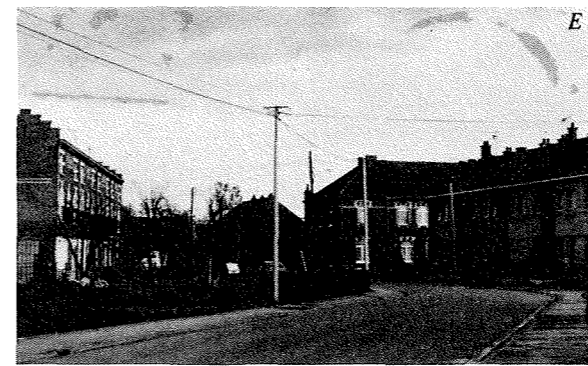
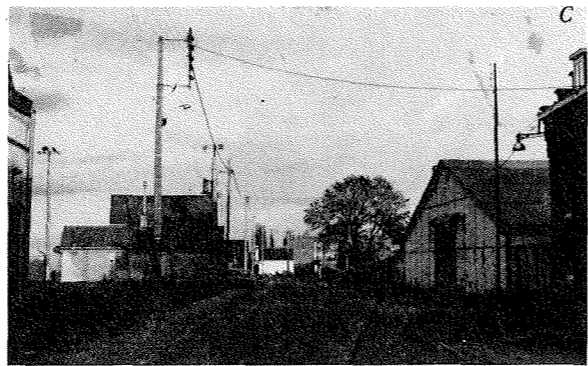


PROPRIETAIRES ET EXPLOITANTS  
DANS LA ZONE DU SART





# LA RUE DE BOURNOVILLE







QUELQUES MAISONS  
RUE DE BOURNOVILLE

UNE ARCHITECTURE  
PITTORESQUE  
ET COLOREE



## SCHEMA D'AMENAGEMENT : la rue de Bournoville

CARACTERE GENERAL : secteur d'habitat résidentiel diffus

superficie 1,8 ha  
C.O.S. 0,30  
capacité : environ 55 logements  
gabarit maximum : R+1 + combles en zone C  
R+ combles en zone B

ACCES ET LIAISONS :

les ALLEES permettent la desserte automobile des logements donnant sur les SQUARES, elles créent ainsi une ouverture sur l'espace rural. elles présentent un aspect de voies piétonnes, de promenades (traitement soigné du sol, pas de trottoir). leur échelle s'harmonise avec le caractère de l'architecture environnante.

les SENTIERS : chemins piétonniers d'aspect rural et très végétal, ils poursuivent la promenade amorcée par les allées.

les SQUARES : espaces collectifs à dominante végétale, autour desquels s'organisent les logements de la zone B. ils créent un espace de vie commun à ces logements.

TRAITEMENT DES ESPACES : prépondérance du végétal, en particulier dans la zone B.

la zone B doit être traitée comme un espace de transition entre l'urbain (la rue de Bournoville) et le rural (les champs au centre de la parcelle). cette transition doit être favorisée par les sentiers et la zone A à caractère très végétal.

la zone A permet le traitement paysager du sentier qui borde les champs et a un effet de protection ponctuelle de la zone B par rapport aux vents.

la zone C : son architecture est pittoresque et colorée. le traitement des clôtures doit être particulièrement étudié dans toutes les zones.

IMPLANTATION DU BATI :

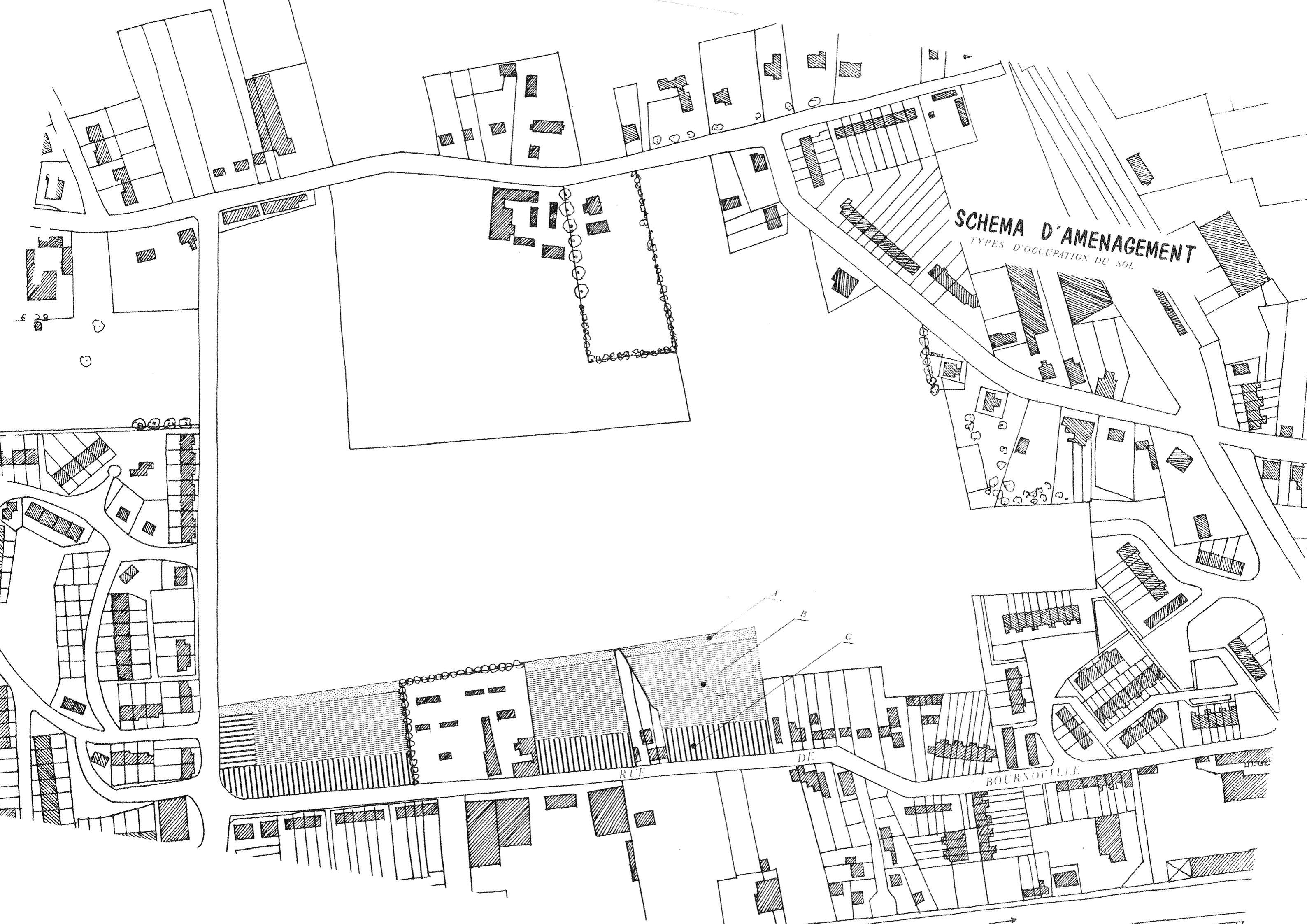
la zone C : l'implantation de l'habitat varie de 1 à 5 m en recul par rapport à la voie. pas plus de trois maisons sont mitoyennes.  
la zone B : l'implantation de l'habitat varie par rapport à l'espace public. pas plus de deux maisons sont mitoyennes.

PACELLAIRE :

il est tracé de préférence parallèle ou orthogonal par rapport à la rue de Bournoville. les parcelles sont longues et étroites sur la rue de Bournoville et plus larges dans la zone B.



**SCHEMA D'AMENAGEMENT**  
TYPES D'OCCUPATION DU SOL







SCHEMA VIAIRE

alignement d'arbres  
sentier

allée

square

allée

square

allée

square

RUE

DE

BOURNOVILLE



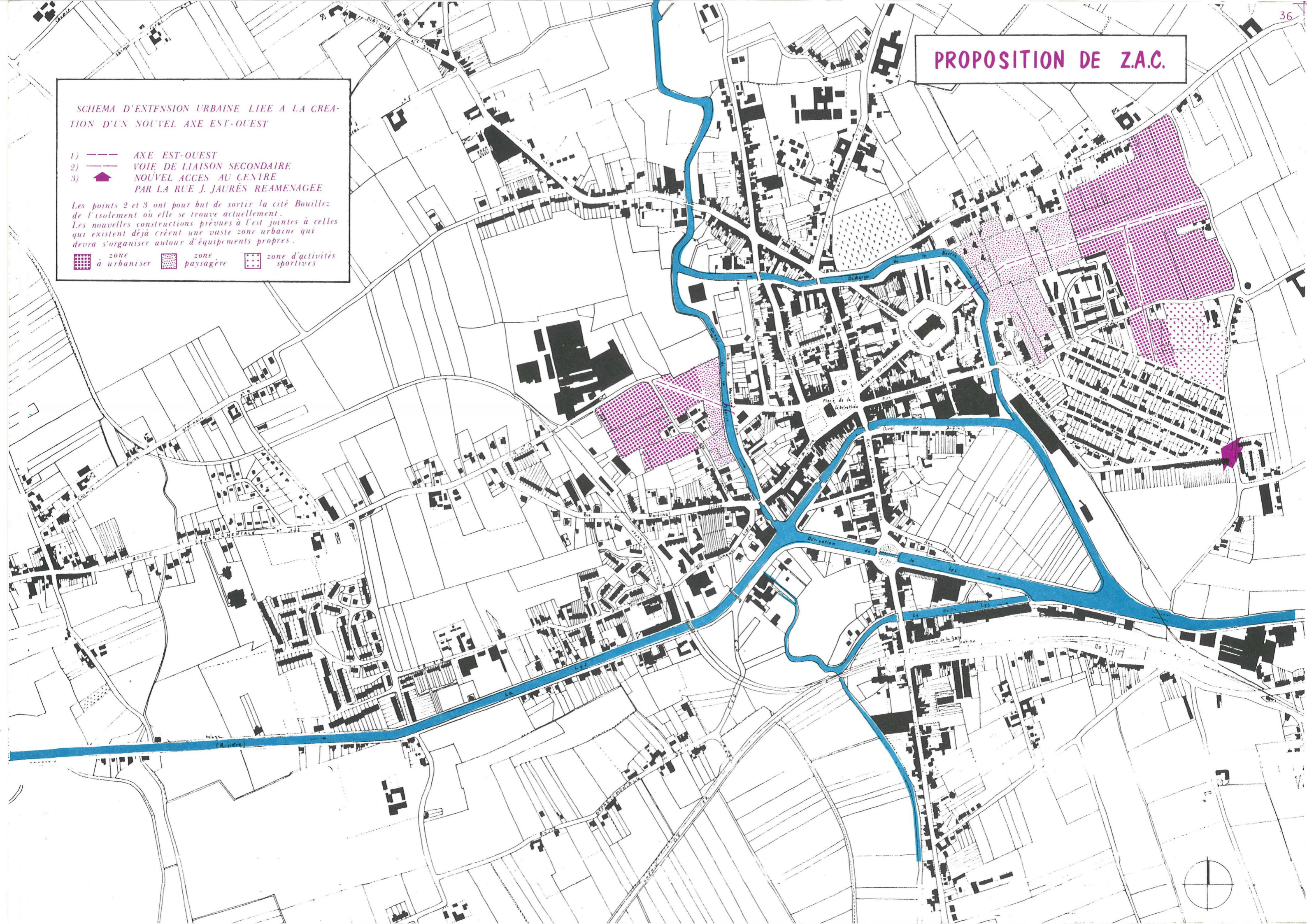
# PROPOSITION DE Z.A.C.

*SCHEMA D'EXTENSION URBAINE LIEE A LA CREA-  
TION D'UN NOUVEL AXE EST-OUEST*

1) ——— AXE EST-OUEST  
 2) ——— VOIE DE LIAISON SECONDAIRE  
 3) ▲ NOUVEL ACCES AU CENTRE  
 PAR LA RUE J. JAURÉS REAMENAGEE

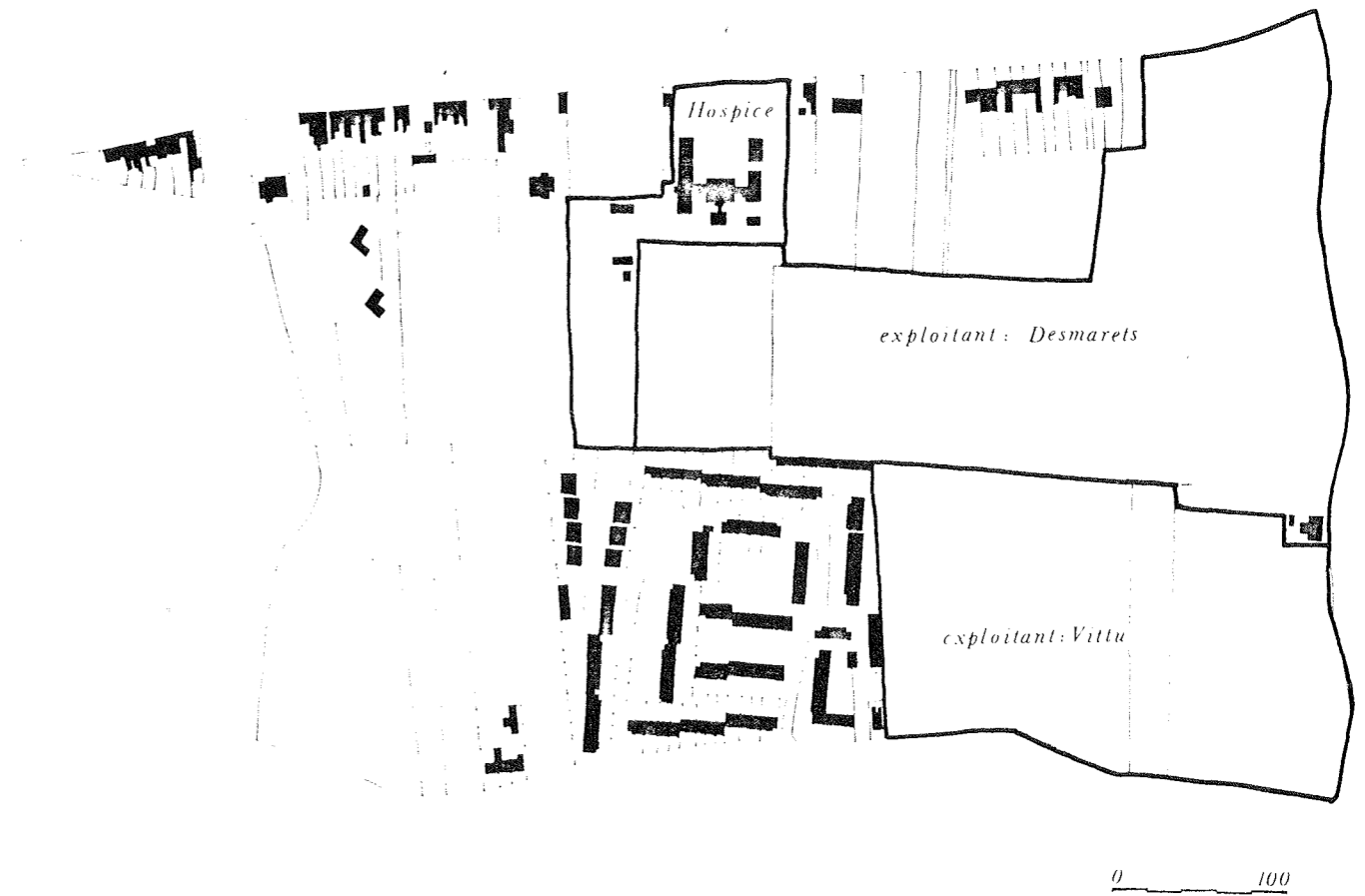
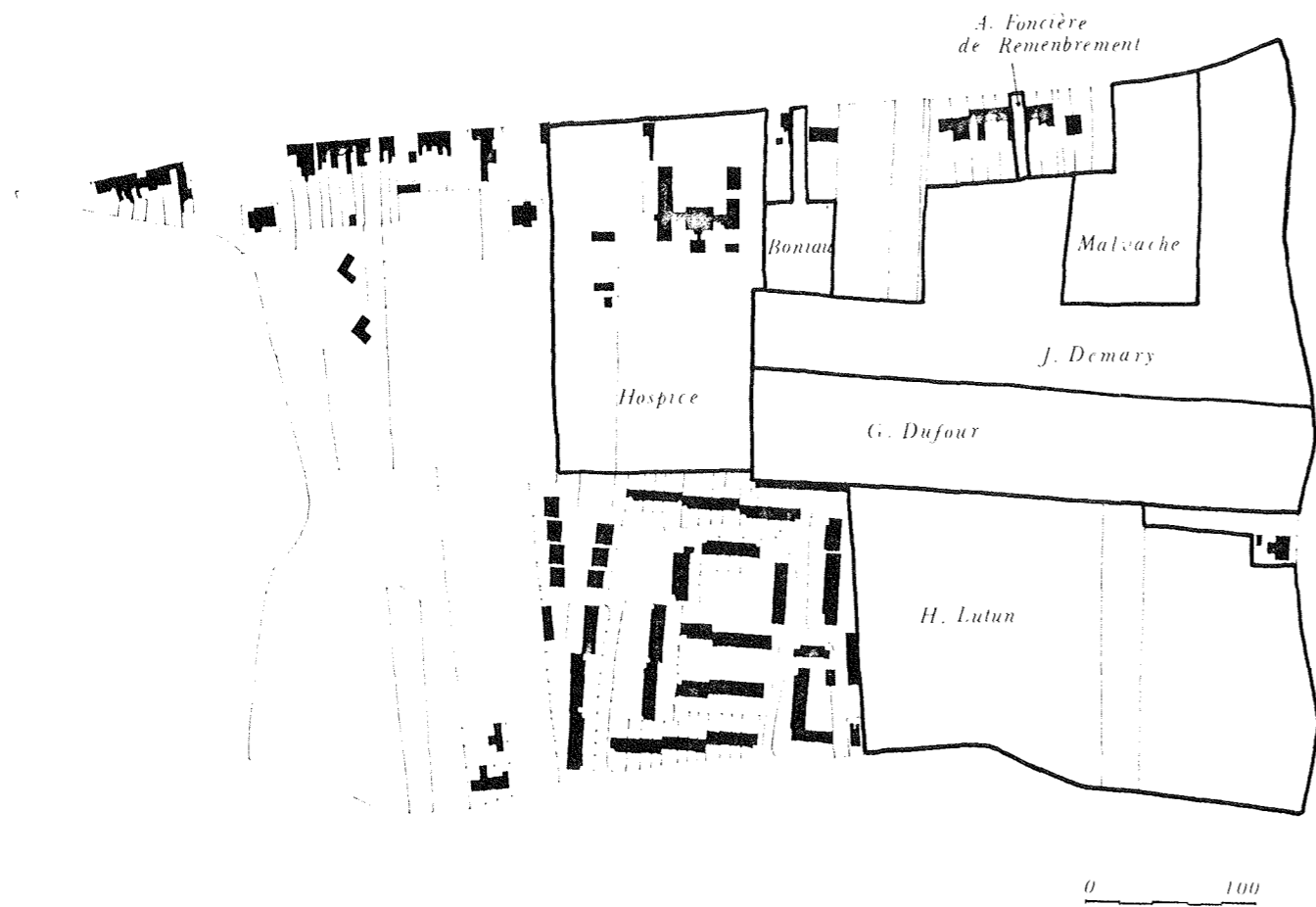
*Les points 2 et 3 ont pour but de sortir la cité Bouilles  
de l'isolement où elle se trouve actuellement.  
Les nouvelles constructions prévues à l'est jointes à celles  
qui existent déjà créent une vaste zone urbaine qui  
devra s'organiser autour d'équipements propres.*

■ zone à urbaniser   ■ zone paysagère   ■ zone d'activités sportives





# PROPRIETAIRES ET EXPLOITANTS AU CARREAU DES INFECTES





# ACTIVITES ARTISANALES PREVUES AU P.O.S.

Le - Plan d'Occupation des Sols - prévoit, dans la partie sud de Merville, une zone de 3,5 ha réservée à l'implantation d'industries et d'activités artisanales de faible et de moyenne importance.

L'Etude Préable a montré comment, dans le noyau ancien, pouvaient coexister les différentes fonctions urbaines, habitat et activités.

Dans la mesure où l'on prévoit la création d'un nouveau quartier dans la zone ouest de Merville, il est souhaitable d'y intégrer une partie des activités situées dans le P.O.S. au sud de la ville et qui sont sans nuisance pour l'habitat.

Une autre part de ces activités pourra s'installer dans les bâtiments industriels désaffectés.

Enfin, seules les entreprises justifiant de relations préférentielles avec le sud de la ville s'installeront dans la zone prévue par le P.O.S.

